Documents pour les élèves

Enquête dans les archives

Holocauste, génocide au Cambodge et intervention du Canada

Musée Holocauste Montréal
Montreal Holocaust Museum

Musée Holocauste Montréal
Montreal Holocaust Museum

5151, chemin de la Côte-Ste-Catherine,
Montréal (Québec) H3W 1M6

Téléphone : 514-345-2605
Télécopieur : 514-344-2651
Courriel : info@museeholocauste.ca

museeholocauste.ca/fr

Produit par le Musée de l'Holocauste Montréal, 2012, 2018

Conception et réalisation :

Sabrina Moisan, Conception et réalisation
Cornélia Strickler, Chef, Éducation
Erica Fagen, Agente à l'éducation
Claudia Seidel, Stagiaire à la recherche

Réalisation graphique : Fabian Will et Kina Communication

ISBN: 978-2-924632-70-3 (PDF), 978-2-924632-69-7 (imprimé)
Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Remerciements:

Ce projet a été rendu possible en partie grâce au gouvernement du Canada.

Financé par le gouvernement du Canada | Canada

Table des matières

1ère partie - L'Holocauste 2

Activité 1 - Élément déclencheur 2

Activité 2 - Activation des connaissances des élèves 4

Activité 3 - Étude historique de l'Holocauste 11

Activité 4 - Analyse de l'intervention du Canada 42

2e partie - Les droits humains et l'intervention 62

Activité 1 - Étude des textes internationaux 62

Activité 2 - Déclarations des Alliés et le Tribunal militaire international de Nuremberg 65

4e partie - Le génocide au Cambodge 68

Activité 1 - Élément déclencheur 68

Activité 2 - Étude historique du génocide au Cambodge 69

Activité 3 - L'intervention du Canada 84

5e partie - Synthèse 89

Activité 2 - Réflexion sur l'intervention aujourd'hui 89

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Activité 1
Élément déclencheur

Élément déclencheur

Lisez la traduction de la lettre ci-dessous, puis répondez aux questions, comme vous le pouvez :

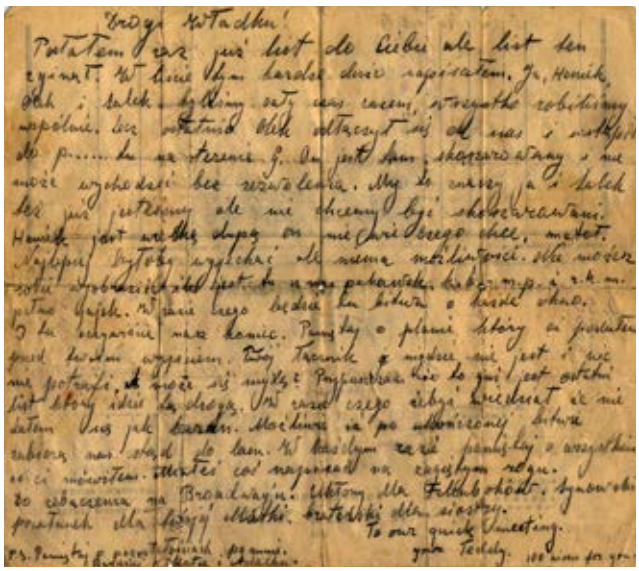

Lettre de T. Liebowitz à W. Biberkraut sortie clandestinement du ghetto de Varsovie (Pologne), 1942.
© Musée de l'Holocauste Montréal

Cher Wladek,

Je t'avais déjà écrit, mais cette lettre a probablement été perdue. Je t'ai raconté beaucoup dans cette lettre.

Heniek, Olek, Salek et moi sommes restés ensemble tout le temps, et nous avons aussi tout fait ensemble. Olek nous a récemment quitté et a rejoint p... dans la région g. Il est bien là et n'a pas le droit de partir sans permission. Heniek est bête. Il ne sait pas ce qu'il veut- le crétin. Il vaudrait mieux quitter cet endroit, mais c'est impossible.

Tu n'as aucune idée du nombre d'armes que nous avons, aussi beaucoup d'œufs.

Quoi qu'il en soit, nous nous battrons pour chaque pouce carré, et bien sûr, ce sera peut-être notre fin. Te rappelles-tu du plan que nous avions avant ton départ du ghetto ? Ton intermédiaire est inutile, ou est-ce que je me trompe ?

Il s'agit fort probablement de ma dernière lettre pour toi. Quoi qu'il arrive, saches que je ne me suis pas laissé mener comme un mouton!

Il est possible qu'on nous emmène dans la forêt après la bataille. Quoi qu'il advienne, souviens-toi de tout ce que je t'ai dit!

On se retrouve sur Broadway!

Amitiés aux Felenboks. Un baiser de fils pour ta mère. Un baiser fraternel pour ta sœur!

À notre prochaine rencontre,

Ton Teddy

1. Critique du document

- Qui est l'auteur ? Que sait-on sur lui ?
- Quand la lettre a-t-elle été écrite ? Quelle est cette époque ?
- Est-ce un original ou une traduction ?
- Est-ce un document fiable ? Les informations qu'il contient sont-elles vraisemblables ?

2. Questionnements sur le contenu

- Quelle situation est décrite dans cette lettre ?
- Quel est le contexte ?
- D'après vous, de quel événement est-il question dans cette lettre ? De quoi s'agit-il ?
- Qui sont les personnages présentés dans cette lettre ?
- Où se trouve l'auteur de la lettre ?
- Quel est le lieu qu'il décrit ?
- D'après vous, pourquoi l'auteur utilise-t-il des lettres « p. », « g. » au lieu d'inscrire le nom des lieux dont il parle ?
- Quel est le projet de l'auteur ?

3. Vocabulaire

- Qu'est-ce qu'un ghetto ?

4. Questionnement éthique

- Dans quel contexte est-on prêt à se battre sachant que l'issue du combat sera peut-être notre propre mort ?
- Qu'est-ce qui pousse quelqu'un à s'engager dans cette direction ?
- De quoi a-t-on besoin afin de combattre ?

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Activité 2
Activation des connaissances des élèves

Être Juif - La vie avant la guerre

Prenez le temps d'observer les photographies représentant les communautés juives en Europe avant la Deuxième Guerre mondiale et répondez aux questions suivantes :

1. Décrivez les photographies. Que voyez-vous ?
2. Quels sont les éléments de culture (vêtements, événements, objets, etc.) ou les caractéristiques que vous pouvez identifier ?
3. En observant ces photographies, arrivez-vous à définir ce qu'est « être juif » ? Est-ce que cela vous surprend ?
4. D'après ce que vous voyez, est-il possible d'identifier un Juif seulement par son apparence physique ?
5. À partir de ce que vous voyez sur ces photos, comment décririez-vous la vie pour les Juifs avant la Seconde Guerre mondiale ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Réunion du parti travailliste sioniste à Varsovie, Pologne, 1919.
Prêt de Frances Nemetz Lew. © Musée de l'Holocauste Montréal

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Prière du Kiddouch, pour le repas de Shabbat.
© Musée de l'Holocauste Montréal

Acteurs d'une pièce de théâtre à l'occasion de Pourim à Chorostkow, Pologne, 1934. © Musée de l'Holocauste Montréal

Mariage de Stephan Molnar et Edith Gero, Budapest, Hongrie, 1932.
© Musée de l'Holocauste Montréal

Juifs de Pologne. © Musée de l'Holocauste Montréal

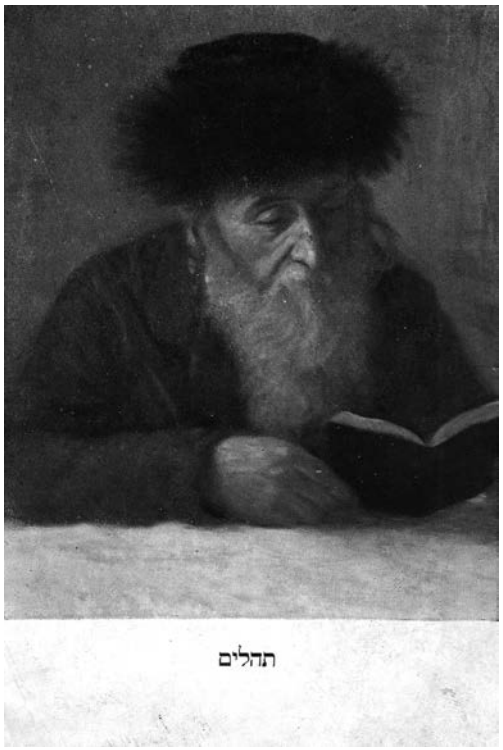

Vieil homme juif lisant la Torah. © Musée de l'Holocauste Montréal

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Appel du shofar pour la prière du matin chez les Juifs religieux.
© Musée de l'Holocauste Montréal

Salomon et Sara Heiss dans leur épicerie à Vienne, Autriche, 1933.
© Musée de l'Holocauste Montréal

Sherley Shenkman et sa parenté, Lithuanie, 1922. © Musée de l'Holocauste Montréal

Juif d'Europe de l'Est. © Musée de l'Holocauste Montréal

Élie Dawang et ses parents à Paris, 1938.
© Musée de l'Holocauste Montréal

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Enfants juifs à la garderie, Paris, 1934. © Musée de l'Holocauste Montréal

Écoliers juifs de Hongrie, 1939. © Musée de l'Holocauste Montréal

Famille Novak en République tchèque, 1935. © Musée de l'Holocauste Montréal

Erika Urbach avec son ourson, Pologne, 1927. © Musée de l'Holocauste Montréal

Amis dans un parc de Paris, 1934. © Musée de l'Holocauste Montréal

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Carte du monde

Activité 3
Étude historique de l'Holocauste

D'après vous, quels sont les pays impliqués dans la Seconde Guerre mondiale ? Identifiez-les sur cette carte.

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Activité 3
Étude historique de l'Holocauste

La population juive d'Europe entre 1930 et 1950

En observant ce tableau sur la population juive de pays européens, que remarquez-vous ?
Pouvez-vous expliquer ces variations de population ?

Pays	Population juive vers 1930	Population juive vers 1950
Allemagne	565 000	37 000
Autriche	250 000	18 000
France	225 000	147 680
Grèce	100 000	7 000
Hongrie	443 000	190 000
Italie	48 000	35 000
Pologne	3 029 000	45 000
Tchécoslovaquie	357 000	17 000
Yougoslavie	70 000	3 500
Autres pays d'Europe	4 413 000	2 999 820
Total Europe	**9 500 000**	**3 500 000**

Source : United States Holocaust Memorial Museum

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Activité 3
Étude historique
de l'Holocauste

Paroles de survivants

Écoutez les extraits d'entrevues d'Erika Daniels (27 minutes), Maurice Baron (13 minutes) ou Fred Ullman (17 minutes)

1. Donnez trois caractéristiques de leur vie avant la guerre.
2. Identifiez de quelle manière la guerre a bouleversé leur vie.
3. Retracez le trajet qu'ils ont suivi afin d'échapper au projet antisémite des nazis :

- Par quelles villes passent-ils ?
- Comment se déplacent-ils ?
- Qui les aide à fuir ?
- Etc.

Carte postale illustrant le Serpa Pinto. © Musée de l'Holocauste Montréal

Paroles de survivants

	Caractéristiques de la vie avant la guerre	Bouleversements causés par la guerre et le nazisme	Trajet suivi pour fuir la persécution nazie
Erika Daniels	1.		
	2.		
	3.		
Maurice Baron	1.		
	2.		
	3.		
Fred Ullman	1.		
	2.		
	3.		

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

La période de l'entre-deux-guerres

Activité 3
Étude historique de l'Holocauste

Après avoir lu les textes qui suivent, dégagez quatre raisons permettant d'expliquer la prise de pouvoir des nazis en Allemagne en 1933. Notez vos réponses dans le réseau de concepts :

Sociales

Idéologiques

Économiques

Politiques

Causes de l'élection des nazis en Allemagne en 1933

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Mise en contexte

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, l'Empire allemand est défait et doit en subir les conséquences. Premièrement, à la suite de la guerre, seuls les partis politiques allemands démocratiques sont viables, car l'empereur allemand, qui a dirigé la guerre, a été démis de ses pouvoirs, tout comme l'armée. Ainsi, ce sont ces partis démocratiques qui se voient contraints de signer le traité de Versailles. Ce traité impose à l'Allemagne le remboursement des frais de reconstruction de l'Europe, la perte de l'empire colonial, la diminution des frontières du pays, l'abolition de l'armée et plus encore. La population allemande ne pardonnera pas facilement la signature de ce traité aux partis démocratiques allemands, ce qui nuira à la stabilité politique et à la démocratisation du pays.

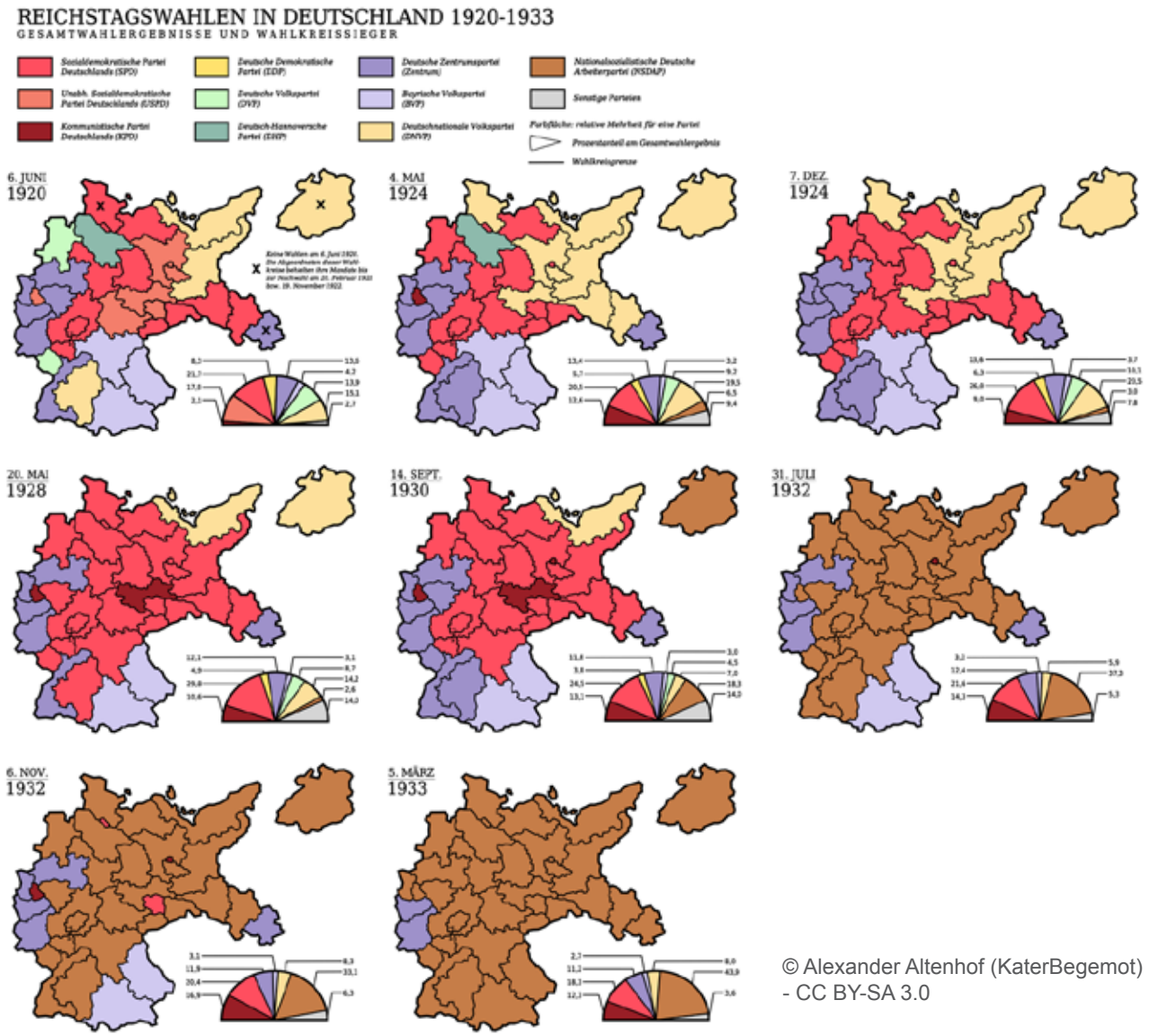

© Alexander Altenhof (KaterBegemot) - CC BY-SA 3.0

Après une période de révolution sociale et politique, la République de Weimar est créée. Cette nouvelle organisation politique constitue la première expérience démocratique de l'Allemagne. Jusqu'à ce moment, les Allemands avaient été dirigés par un empereur et n'avaient jamais été invités à se prononcer sur l'orientation politique du pays. En 1919, une constitution, dans laquelle sont inscrits les droits des citoyens, est votée et différents partis politiques peuvent se présenter aux élections. Le gouvernement est dirigé par le président et le chancelier. Ce dernier était nommé par le président.

Les schémas suivants montrent comment la répartition des pouvoirs s'est faite entre 1920 et 1933. La grande quantité de partis politiques nuit visiblement à la stabilité politique et de nombreux coups d'État ont lieu. Hitler lui-même en organisera un en 1923, mais il échoue et est envoyé en prison, d'où il rédigera son fameux livre « Mein Kampf ».

Petit à petit, les partis autoritaires et antidémocratiques (communistes, NSDAP [nazis], etc.) prennent plus de pouvoir, comme l'illustre ce schéma présentant la répartition du pouvoir selon les provinces allemandes.

L'hyperinflation (1914-1923)

Parallèlement aux problèmes politiques continuels, l'économie du pays est solidement ébranlée. En effet, une autre conséquence de la guerre touche la monnaie allemande, le Mark, qui perd toute valeur. Des millions de personnes perdent toute leur richesse et peinent à se nourrir.

Dans cet extrait d'une lettre envoyée par Wally Schorperle à son oncle Max, le 18 novembre 1919, l'auteure décrit les conditions de vie des Allemands, dans le monde ouvrier :

Berlin, 18 novembre 1919

Cher oncle Max!

Tu peux imaginer notre joie immense lorsque nous avons reçu un signe de vie de ta part, après cinq longues années.

Le plus important est que tu sois en santé et que tu n'aies rien vu de la terrible guerre. Mon frère Hermann, lui, a été appelé pendant deux ans, mais heureusement, il est revenu en santé. Malheureusement, les emplois se font rares et il est resté au chômage pendant longtemps. Mais maintenant, après une longue recherche, il a trouvé un emploi chez un éditeur local.

Mon cher oncle, je peux te dire que ma mère est en santé, Dieu merci. Toutefois, en raison des temps terribles, elle est très tendue, mais nous pouvons espérer que sa souffrance disparaîtra bientôt.

Comme tout est très cher, nos salaires à Hermann et moi ne sont pas suffisants et maman est obligée de continuer à travailler. Du matin jusqu'à la nuit, elle fait de la couture à l'hôpital juif. […]

Depuis environ deux ans, je travaille pour l'un des plus gros marchands de papier de Berlin. J'aime beaucoup ça et j'occupe une fonction enviable. Je suis responsable des livres de comptes, j'écris les lettres et je fais d'autres tâches diverses dans la compagnie. De plus, je suis la secrétaire particulière du patron. Je reçois un salaire mensuel de 225 marks et parfois un bonus en raison des coûts de la vie si élevés. Malheureusement, ce salaire n'est pas suffisant, car chaque jour la vie devient plus chère. Ici, nous n'avons pas assez de nourriture. Tu sais peut-être que nous avons un système de cartes de rationnement. Depuis des mois, nous n'avons pas vu de beurre et s'il y en a dans les étalages, on peut les acheter avec une carte, mais on ne reçoit que 20 grammes par personne. Sur le marché noir, on peut aussi trouver du beurre, mais il est tellement cher qu'on ne peut pas l'acheter. Seuls les enfants et les malades reçoivent du lait, s'ils ont la prescription d'un médecin. Un litre de lait coûte 7 marks sur le marché noir. Chaque personne reçoit un pain par semaine. En ce moment, nous n'avons presque plus de patates. Si on en reçoit, grâce aux cartes de rationnement, elles sont gelées et immangeables. Le riz coûte environ 6 marks la livre, pendant la période de paix, avant la guerre, il en coûtait 30 pfennige. Ça te donne une idée de nos difficultés à nous nourrir, mais – Dieu merci – jusqu'à maintenant, je ne meure pas de faim et tout va bien à la maison. Mais, la situation est inquiétante. […]

Des gens attendent leur ration de pain pour la semaine, 1923.

© Bundesarchiv, Bild 146-1970-051-11 / CC-BY-SA 3.0

Dieu merci, les jours de peur et de frayeur sont finis. Espérons qu'ils ne reviendront jamais. En ce moment ici, il y a un fort sentiment antijuif. Des pamphlets antisémites sont distribués dans les rues. Tous contiennent des accusations. Mais la communauté juive prend ses précautions contre des émeutes plus sérieuses et jusqu'à maintenant, rien n'est arrivé. […]

Salue et embrasse toute la famille pour moi.

Ta nièce aimante,

Wally.

Source et traduction : © CCHM

Grande dépression 1929 -1939

Le 29 octobre 1929, un krach boursier secoue le monde, qui entre dans une grave crise économique. L'Allemagne n'est pas épargnée par cette crise et encore une fois, les Allemands se voient réduits à la pauvreté et au chômage. Quant à cette crise, le discours d'Hitler se fait rassurant. Il promet des emplois et la reconstruction du pays. Il assure qu'un retour à une Allemagne forte et fière est imminent. Mais en même temps, il accuse les Juifs d'être la cause de la défaite de la Première Guerre mondiale, d'être derrière l'infâme Traité de Versailles, d'être la cause de la crise et de tous les maux qui sévissent en Allemagne. Sa propagande antisémite est virulente.

Une mère allemande partage précautionneusement une saucisse pour nourrir sa famille, lors de la grande dépression des années 1930.

© Bundesarchiv

Arrivée au pouvoir d'Adolf Hitler et du parti nazi

En 1933, Adolf Hitler et le Parti nazi récoltent 32% des votes et accèdent au pouvoir. Combinant patriotisme et racisme, le Parti nazi fait renaître, dans un élan de mélancolie, les mythes historiques d'une race aryenne pure. L'idée d'une telle nation permet de séduire la population en offrant des solutions simples aux problèmes d'instabilité politique et économique, et en promettant de redonner à l'Allemagne son rôle de puissance mondiale.

Le 30 janvier 1933, Hitler devient chancelier du gouvernement allemand. À la mort du président Hindenburg en 1934, Hitler reçoit ce titre en plus de celui de chancelier et devient ainsi seul maître de l'Allemagne. Hitler s'autoproclame dictateur et chef suprême de l'Allemagne. C'est la fin de la République de Weimar et le début de l'ère du IIIe Reich. Plus rien ne l'empêche de mettre tous les moyens à la disposition de son idéologie raciste, antisémite, antidémocratique et antimarxiste. Il n'y a dès lors plus de frein à l'imposition des mesures antijuives et des lois de Nuremberg, qui refusent aux Juifs une participation à la vie sociale, économique ou politique et qui les excluront bientôt totalement.

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Activité 3
Étude historique de l'Holocauste

L'idéologie antisémite d'Hitler

Voici des extraits de discours haineux proférés par Adolf Hitler à l'endroit des Juifs.

- Comment qualifie-t-il les Juifs ?
- Quelles sont les menaces qu'il formule à leur endroit ?

© R. Bytwerk

« L'antisémitisme fondé sur des motifs purement sentimentaux trouvera son expression ultime sous forme de pogroms. L'antisémitisme selon la raison doit, lui, conduire au combat législatif contre les privilèges des Juifs et à l'élimination de ces privilèges... Son but ultime [celui de l'antisémitisme] doit, immuablement, être l'élimination des Juifs en général. »

Adolf Hitler, 16 novembre 1919

Description des Juifs : .....

.....

Menaces : .....

.....

« Les juifs seront anéantis dans notre pays. Ils n'auront pas manigancé le 9 novembre 1918, en toute impunité. Ce jour sera vengé. »

Adolf Hitler, 21 janvier 1939

Description des Juifs :

.....

Menaces : .....

.....

« Le Juif sera identifié! Nous devons livrer la même bataille que Pasteur et Koch. D'innombrables maladies trouvent leur origine dans un seul bacille : le Juif! Nous irons bien quand nous aurons éliminé les Juifs. »

Adolf Hitler, 22 février 1942

Description des Juifs :

.....

Menaces : .....

.....

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

La représentation des Juifs par les nazis

Activité 3
Étude historique de l'Holocauste

Les documents suivants sont issus de la propagande nazie contre les Juifs.

- Quelles sont les caractéristiques ?
- Quel est le message de ces caricatures des Juifs ?

© R. Bytwerk

Traduction de cette caricature publiée dans *Der Stürmer* le 28 septembre 1944 :

La vermine

La vie ne vaut pas la peine d'être vécue,
Si nous ne résistons pas au parasite,
Qui dévore toujours plus.
Nous devons et nous allons vaincre.

Caractéristiques du Juif : .....

.....

.....

.....

.....

Message véhiculé par la caricature .....

.....

.....

.....

.....

© R. Bytwerk

Étoile jaune avec l'inscription « Juif » au milieu. Le message dit :
Celui qui porte ce symbole est l'ennemi de notre peuple

Caractéristiques du Juif : .....

.....

.....

Message véhiculé : .....

.....

.....

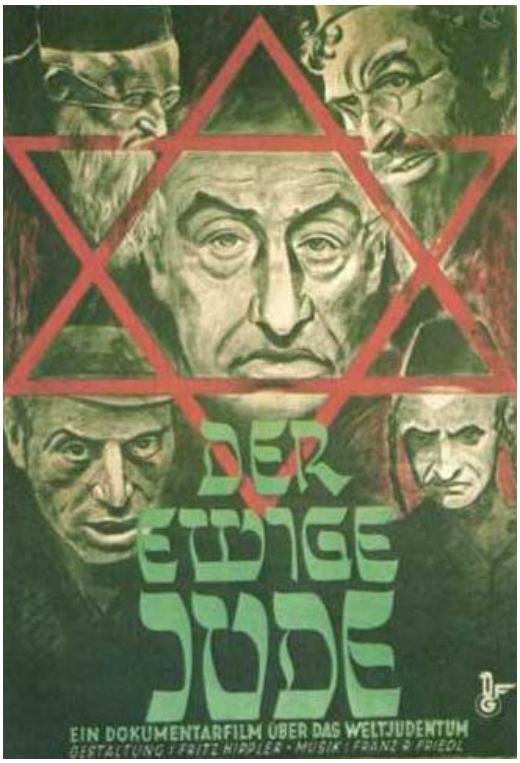

© R. Bytwerk

Affiche du film « Le Juif éternel », un « documentaire » de propagande créé par les nazis.

Caractéristiques du Juif : .....

.....

.....

.....

.....

Message véhiculé par la caricature .....

.....

.....

.....

.....

© R. Bytwerk

Page couverture du programme accompagnant l'exposition nazie intitulée « Le Juif éternel ». Cette exposition faisait partie du programme de propagande antisémite des nazis en Allemagne.

Caractéristiques du Juif : .....

.....

.....

.....

.....

Message véhiculé par la caricature .....

.....

.....

.....

.....

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

L'Allemagne sous influence nazie – Mise en contexte

Activité 3
Étude historique de l'Holocauste

En 1933 Adolf Hitler est nommé chancelier, menant ainsi les nazis au pouvoir. Puis, en 1934, il est nommé président de la République de Weimar. Il est alors l'homme le plus puissant du pays. Il abolit la démocratie et se proclame chef suprême de l'Allemagne.

Sa haine des Juifs ne trouvera plus de limites. En effet, des lois antisémites verront le jour très rapidement.

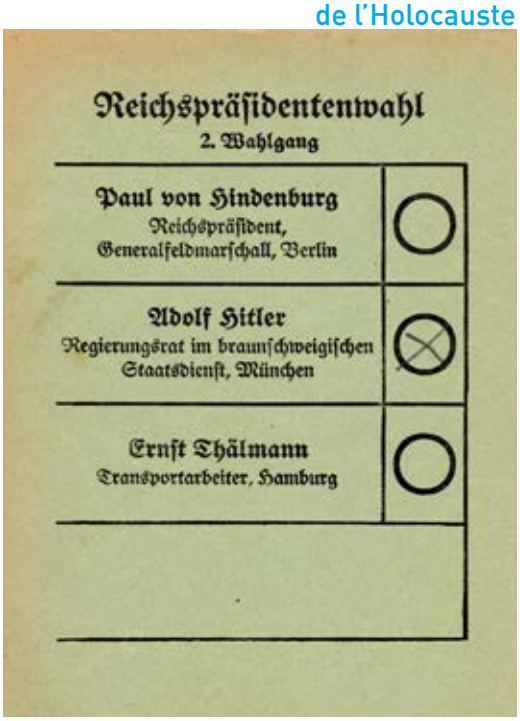

Bulletin de vote des élections de 1932 en Allemagne montrant qu'un électeur a choisi A. Hitler

© Musée de l'Holocauste Montréal

Les lois et mesures antijuives

1933 : Les Juifs sont bannis de la fonction publique; de la vie culturelle; des diverses professions libérales.

Les magasins tenus par des Juifs sont boycottés.

Lois de Nuremberg (1935)

Loi sur la protection du sang et de l'honneur allemands

Article 1. Les mariages entre Juifs et citoyens allemands ou de sang voisin sont interdits.

Article 2. Les relations extra-conjugales entre Juifs et citoyens allemands ou de sang voisin sont interdites.

Le 15 septembre 1941, le gouvernement nazi décrète que les Juifs âgés de six ans et plus doivent porter, en public, une étoile de David jaune sur leurs vêtements.

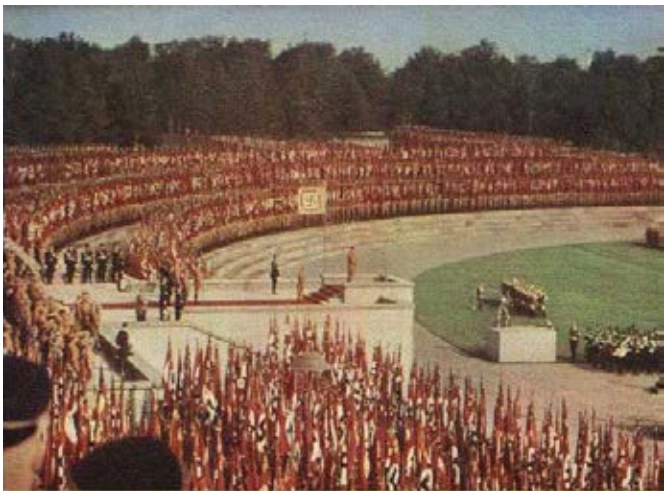

Rallye nazi à Nuremberg, 1932. La population est au rendez-vous.

© R. Bytwerk

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Photographie du mariage de Salomon Schrijver et Flora Mendels à Amsterdam en 1942. Depuis mai 1940, l'Allemagne occupe les Pays-Bas et y impose ses lois antijuives. Ainsi, Salomon et Flora sont-ils obligés de porter l'étoile jaune lors de leurs noces.

La cérémonie du mariage a eu lieu à la grande synagogue d'Amsterdam. Ce fut l'un des derniers mariages célébrés dans cette synagogue, qui fut fermée par les nazis en septembre 1943. Salomon et Flora ont été déportés à Westerbork, puis au centre de mise à mort de Sobibor en Pologne, où ils ont été tués.

Même les enfants juifs étaient considérés comme des ennemis.

© Musée de l'Holocauste Montréal

La nuit du 9 au 10 novembre 1938 est un événement qui illustre toute la violence qui se cache derrière les discours antisémites des nazis. On l'appelle la « Nuit de cristal ». Sous l'impulsion des nazis, la population allemande est encouragée à saccager les propriétés des Juifs. Plusieurs Juifs sont battus et envoyés dans les camps de concentration.

© Musée de l'Holocauste Montréal

Loi sur la citoyenneté - Qui est Juif ?

Activité 3
Étude historique de l'Holocauste

Les Juifs perdent leur citoyenneté allemande. Soulignez les caractéristiques des Juifs, tels que définis par les nazis.

« Les lois de Nuremberg ne définissaient pas le Juif par sa religion. Pour être défini comme Juif, il suffisait, indépendamment de ses convictions ou de son appartenance à la communauté juive, d'avoir trois ou quatre grands-parents juifs.

De nombreux Allemands qui ne pratiquaient plus le judaïsme depuis des années ou qui n'avaient jamais fait partie d'une synagogue, se trouvèrent ainsi pris au piège de la terreur nazie. Même les personnes de grands-parents juifs qui s'étaient converties au christianisme étaient définies comme juives. »

Source : Encyclopédie de la Shoah, Mémorial de la Shoah à Paris.

Dans les pays occupés par l'Allemagne nazie, les mêmes lois antisémites sont appliquées. On voit ici le passeport de Sam Schrijver, d'Amsterdam, avec le tampon « J » l'identifiant comme « Juif ».

© Musée de l'Holocauste Montréal

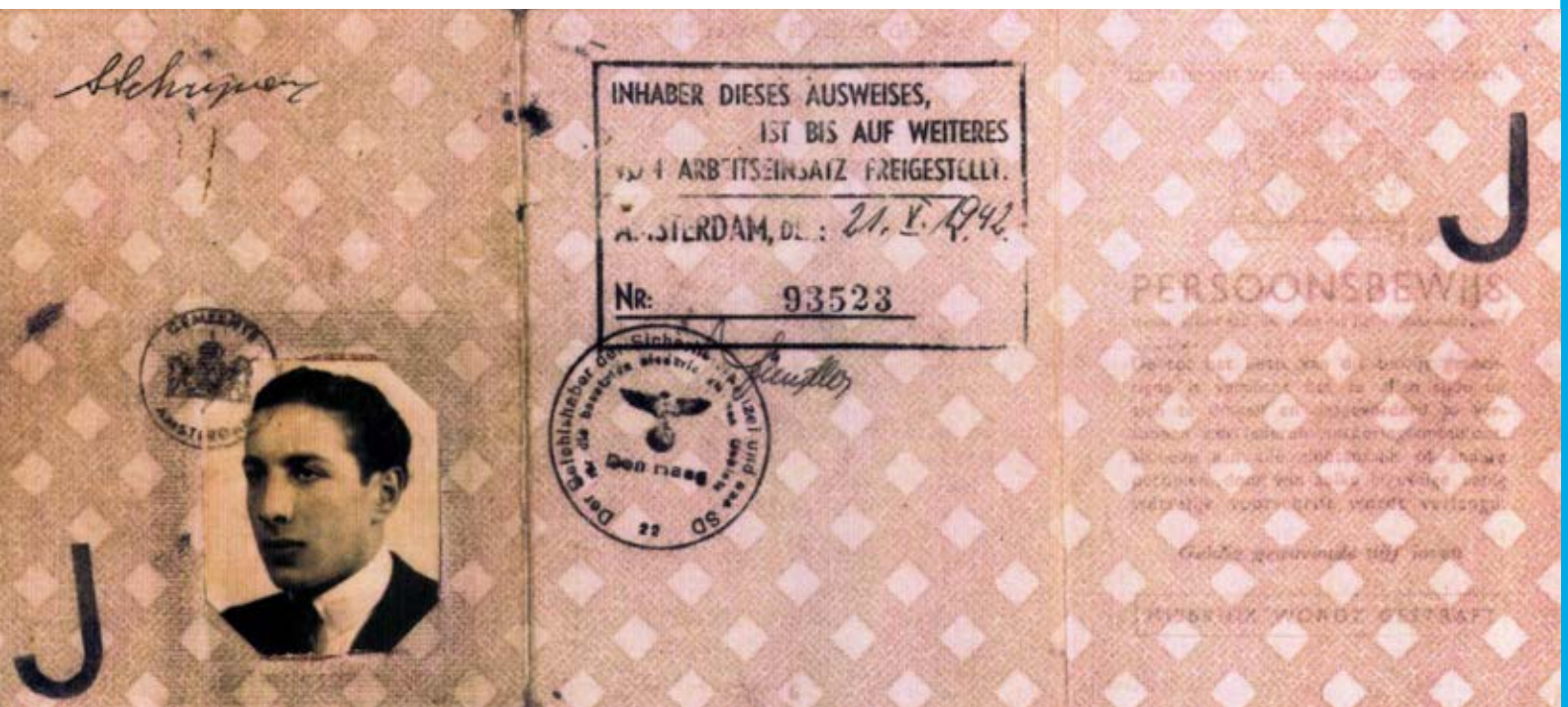

Activité 3
Étude historique de l'Holocauste

En quoi les papiers d'identité et la citoyenneté sont-ils importants ?

En vous inspirant des lois antijuives décrites précédemment et des deux extraits suivants, répondez à ces questions :

- Quel est le message de ces deux auteurs ?
- D'après vous, quel est le rôle d'un passeport et des papiers d'identité ? Comment assurent-ils la sécurité du citoyen ?
- D'après vous, est-ce que l'État a le devoir de défendre les droits de tout le monde ?

Extrait d'Hannah Arendt, *L'impérialisme* (1951), Points-Seuil, p. 282.

« Seule une humanité complètement organisée pouvait faire que la perte de résidence et de statut politique revienne à être expulsé de l'humanité entière. »

Extrait de Georges Bensoussan, *Auschwitz en héritage* (1998), Les petits Libres, p. 90.

« On n'imagine plus guère aujourd'hui de monde sans visas ni passeports. Le fait est récent. Il traduit l'emprise progressive de l'État sur la liberté du simple citoyen.

« Et j'étais forcé de me souvenir sans cesse, écrit Stefan Zweig dans Le Monde d'hier, de ce que m'avait dit, des années plus tôt, un exilé russe : "Autrefois, l'homme n'avait qu'un corps et une âme. Aujourd'hui, il lui faut en plus un passeport, sinon il n'est pas traité comme un homme. »

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

L'éducation chez les nazis

Activité 3
Étude historique de l'Holocauste

En Allemagne nationale socialiste (nazie), tous les secteurs d'activités sociales et politiques étaient sous l'influence de l'idéologie nazie. Voici les quatre principes qui résument l'éducation nazie. Tous les enfants du pays y étaient soumis.

Questions sur le texte qui suit :

- Décrivez les quatre principes éducatifs et dites quelles conséquences cette éducation aura sur la personnalité et le comportement des enfants.
- Quels principes de l'idéologie nazie sont présentés dans ces extraits ?
- Pourquoi les nazis estimaient-ils important de contrôler le système éducatif et l'éducation des Allemands ?

Principe éducatif	Description	Conséquences sur les enfants	Principe de l'idéologie nazie illustré
Race			
Entrainement militaire			
Leadership			
Religion			

Pourquoi contrôler l'éducation ? .....

.....

.....

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Les principes éducatifs de la « Nouvelle Allemagne »

« La jeunesse allemande appartient au Führer! »

1. Race

L'éducation nationale socialiste est une éducation de la pensée du peuple allemand, de la compréhension des traditions allemandes, qui vise à réveiller la pureté, l'innocence et l'honnête conscience du peuple, son sens de l'appartenance à la nation. Seul un pur représentant de la race allemande peut développer une telle compréhension de son peuple et l'honorer par la volonté de tout sacrifier pour ce peuple. Il doit savoir que sans ce peuple, il est un misérable néant et qu'il vaut mieux que lui-même meure, plutôt que ce peuple et cette mère patrie. […]

La jeunesse allemande doit réaliser que le peuple allemand a le droit à l'indépendance et à la liberté, à l'honneur et au pouvoir. […]

Nous souhaitons réveiller la jeunesse allemande à cette fierté nationale juste et noble, de manière à ce que le passé, le présent et l'avenir de l'Allemagne soulèvent en eux l'émotion et leur mettent les larmes aux yeux.

2. Entraînement militaire

Il est clair que la jeunesse allemande doit être résolue à défendre sa patrie au risque de sa vie. La jeunesse allemande doit apprendre les vertus militaires. Leurs corps doivent être cuirassés, durs et forts, afin que les jeunes puissent devenir des soldats sains, solides, entrainés, énergiques et capables de supporter l'épreuve. La gymnastique, les jeux, le sport, la randonnée, la natation et les exercices militaires doivent tous être appris par les jeunes.

3. Leadership

Une jeunesse en formation pour ces importantes fonctions nationales doit accepter l'idée de suivre le Führer absolument et sans question, sans critique malveillante, sans égoïsme ou opposition. Les jeunes doivent apprendre à obéir, afin qu'ils puissent croire en leur propre leadership et puissent devenir eux-mêmes des dirigeants. Seul celui qui a appris à obéir peut diriger. L'Allemagne ne croit plus que les masses peuvent se gouverner par la règle de la majorité!

4. Religion

Dieu et la nation sont les deux fondements de la vie de l'individu et de la communauté. Nous ne voulons pas de piété superficielle, mais plutôt une foi profonde dans le fait que Dieu guide le monde, qu'il le contrôle, et une conscience de la relation entre Dieu et chaque individu, et entre Dieu et la vie du peuple et de la patrie.

Source : Ces extraits sont tirés de l'article « The Educational Principles of the New Germany, » qui a été publié dans un journal nazi destiné aux mères de famille.

Référence originale complète : « Die Erziehungsgrundsätze des neuen Deutschlands, » Frauen-Warte, #22 (1936/37), pp. 692-693.

Traduction (Musée de l'Holocauste Montréal)

« Le Juif », tel que vu par une adolescente allemande

Activité 3
Étude historique de l'Holocauste

Voici un extrait d'un livre pour enfants publié dans le *Stürmer*, un journal qui diffusait le matériel le plus ordurier sur les Juifs en Allemagne.

Répondez aux questions suivantes :

- Cette fable d'une adolescente allemande reprend les fondements de l'idéologie nazie sur la race. Quels éléments de cette vision se trouvent exprimés ici ?
- Quelles sont les caractéristiques des Juifs décrites dans cette fable ?
- Comment l'auteure souhaite-t-elle que les enfants perçoivent les Juifs ?
- Est-ce que ce livre transmet de l'information véridique aux enfants ? Quelle est la nature de ces informations ?

Éléments de l'idéologie nazie exprimés	
Caractéristiques données aux Juifs	
Impact souhaité sur la perception des Juifs qu'auront les enfants	
Nature de l'information/ Information véridique ?	

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Activité 3
Étude historique de l'Holocauste

Ne faites pas confiance au renard dans son pré et au juif sous serment

© R. Bytwerk

par Elvira Bauer,
jeune Allemande de 18 ans

Le père des Juifs est le Diable

Lors de la création du monde
Dieu a conçu les races :
Les Indiens rouges, les Négros, et les Chinois,
Et les Juifs aussi, l'équipe rouge.
Et nous aussi étions sur la scène :
Nous, Allemands, étions au milieu de ce mélange hétéroclite.
Dieu a donné à tous un morceau de terre
À travailler à la sueur de leur front.
Mais les Juifs ont fait la grève!
Car le diable leur a montré en premier.
Tricher, ne pas travailler, était son but;
Pour mentir, le Juif a reçu le premier prix
de la part du père des mensonges.
Ensuite, il l'a écrit dans le Talmud. […]

Regardez les enfants et comparez les deux
L'Allemand et le Juif.
Regardez-les bien tous les deux
Sur l'image dessinée pour vous.
Une blague – vous croyez ?
Facile de deviner qui est qui, je dis :
L'Allemand se tient debout, le Juif regarde ailleurs.
L'Allemand est un fier jeune homme,
Capable de travailler, capable de combattre
Parce qu'il est un brave type
Il ne craint pas le danger
Le Juif l'a toujours détesté!
Ici est le Juif, comme tous peuvent le voir
Le plus grand voyou dans notre pays
Il croit qu'il est le plus beau, mais il est le plus laid, vous le savez!

Source :
http://research.calvin.edu/german-propaganda-archive/fuchs.htm
Traduction (Musée de l'Holocauste Montréal)

La destruction des Juifs pendant l'Holocauste

Activité 3
Étude historique de l'Holocauste

La liste ici-bas présente les étapes suivies par les nazis pour mener à bien leur plan de destruction systématique des Juifs d'Europe, « La solution finale du problème juif » - selon l'expression nazie.

? Ces étapes sont présentées dans l'ordre chronologique de leur implantation par les nazis. Que remarquez-vous par rapport à cette organisation ?

Discours haineux et antisémites
1933 -1945

Promulgation des lois de Nuremberg
1935

Rafles et fusillades de Juifs par les commandos spéciaux (Einsatzgruppen)
1941 -1943

Déplacement des populations juives vers les ghettos
1939 -1945

Déportation des Juifs vers les camps de concentration
1938 -1945

Déportation des Juifs vers les centres de mise à mort
1941 -1945

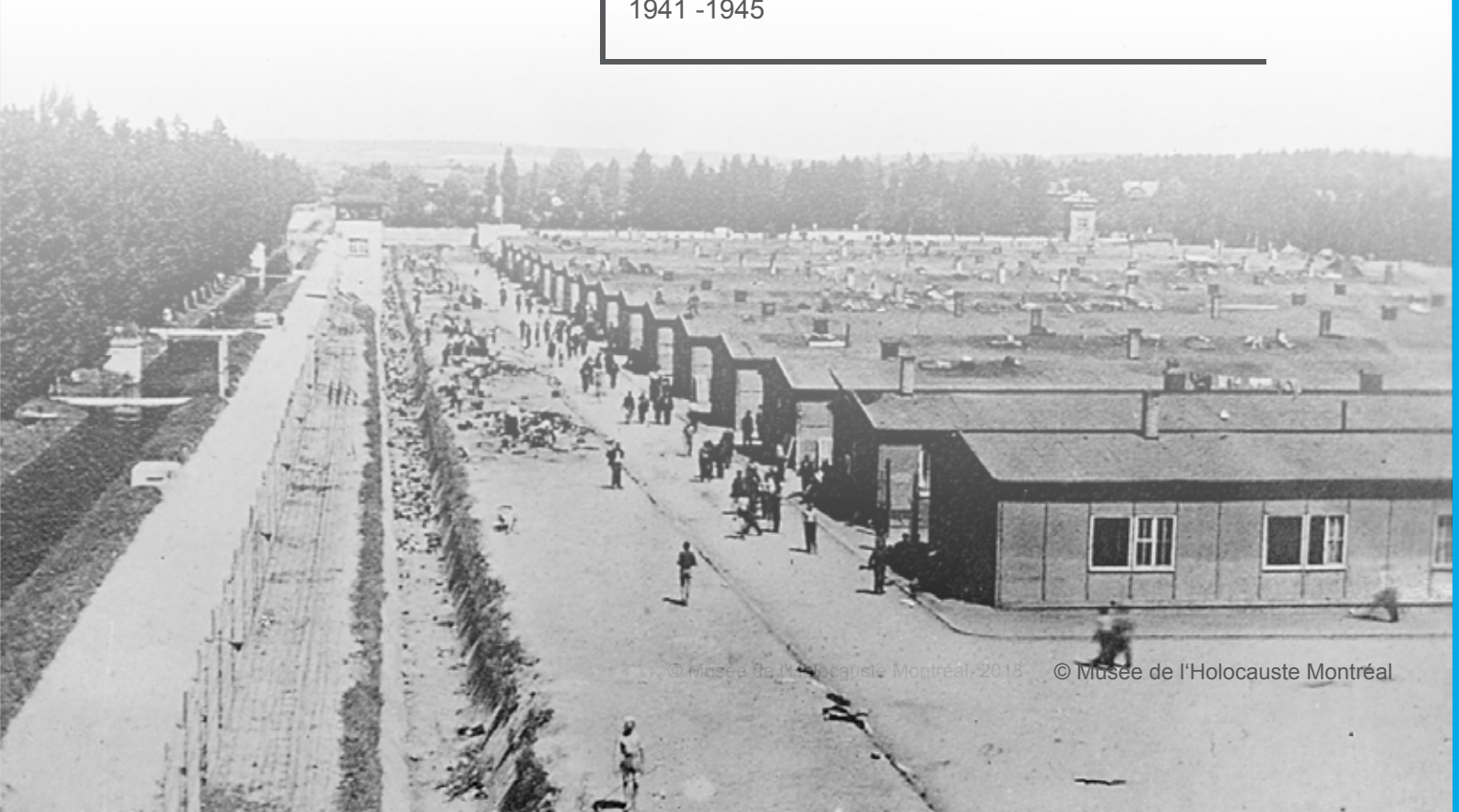

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

© Musée de l'Holocauste Montréal

Activité 3
Étude historique de l'Holocauste

Correspondance de l'Holocauste

Les lettres qui suivent, écrites par les victimes de l'Holocauste et par un soldat canadien participant à la libération, illustrent la manière dont les étapes du génocide ont été vécues par les victimes.

Pour chaque lettre :

- Indiquez de quelle étape il est question (voir tableau précédent)
- Notez ce que vous apprenez sur l'expérience des victimes (au moins 2 éléments pertinents par lettre).

Lettre	Étape dont il est question	Expérience des victimes

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

La situation des Juifs – déportation, ghettos, camps

Activité 3
Étude historique de l'Holocauste

Chers enfants,

Aujourd'hui, nous sommes le 19 septembre 1941. Il est impossible de continuer à vivre après ces expériences horribles. Tous les juifs sont arrêtés et il n'y a nulle part où se cacher. Les amis proches ont peur de nous cacher jusqu'à la venue de temps meilleurs. Et ils ont raison.

Je vous embrasse et vous serre très fort dans mes bras pour la dernière fois et pour toujours. Il n'y a personne à blâmer. Grand-maman a été enlevée en auto, je ne sais pas où sont grand-papa et maman.

Votre père,

Billich

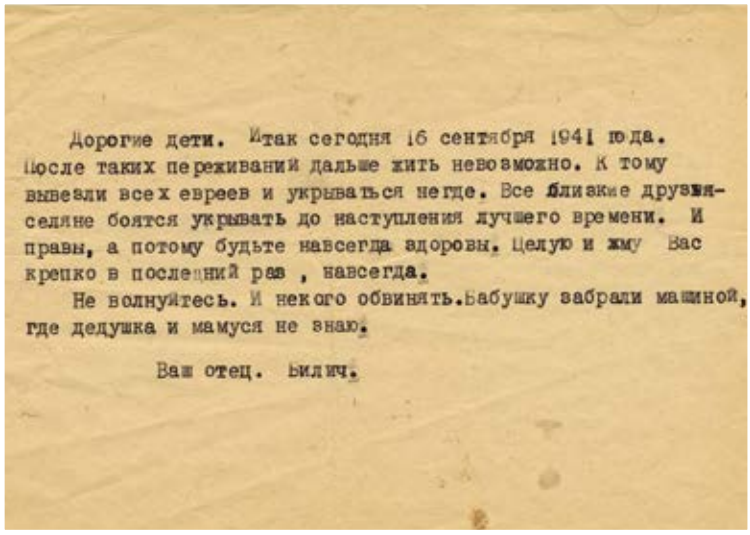

Дорогие дети. Итак сегодня 16 сентября 1941 года.
После таких переживаний дальше жить невозможно. К тому
вывезли всех евреев и укрываться негде. Все близкие друзья-
селяне боятся укрывать до наступления лучшего времени. И
правы, а потому будьте навсегда здоровы. Целую и жму Вас
крепко в последний раз , навсегда.
Не волнуйтесь. И некого обвинять.Бабушку забрали машиной,
где дедушка и мамуся не знаю.

Ваш отец. Билич.

Lettre envoyée par les parents à leurs enfants, Ukraine, le 19 septembre 1941.
© Musée de l'Holocauste Montréal

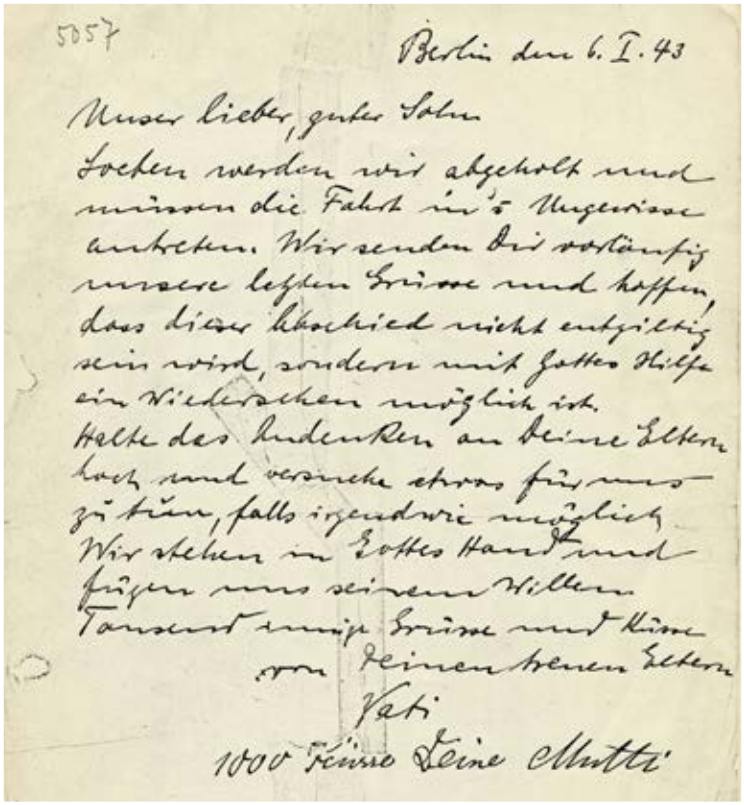

5057

Berlin den 6. I. 43

Unser lieber, guter Sohn

Soeben werden wir abgeholt und müssen die Fahrt in's Ungewisse antreten. Wir senden Dir vorläufig unsere letzten Grüsse und hoffen, dass dieser Abschied nicht endgültig sein wird, sondern mit Gottes Hilfe ein Wiedersehen möglich ist.

Halte das Andenken an Deine Eltern hoch und versuche etwas für uns zu tun, falls irgendwie möglich.

Wir stehen in Gottes Hand und fügen uns seinem Willen.

Tausend innige Grüsse und Küsse von Deinen treuen Eltern

Vati

1000 Küsse Deine Mutti

Dernière lettre envoyée à Lothar Lewin dans le camp d'internement de Sherbrooke (Canada) par ses parents à Berlin (Allemagne), le 6 janvier 1943.
© Musée de l'Holocauste Montréal

Notre cher, gentil fils,

Maintenant, ils viennent nous chercher et nous devons commencer notre voyage vers l'inconnu. Nous t'envoyons nos dernières pensées pour le moment et espérons que cet adieu ne sera pas le dernier, mais qu'avec l'aide de Dieu, nous nous reverrons.

Souviens-toi de tes parents et essaye de nous aider, si jamais c'est possible.

Nous sommes entre les mains de Dieu dorénavant et nous accepterons Sa volonté.

Mille bonjours et bises du fond du cœur de tes parents fidèles,

Papa

1000 bises,

ta maman

Sur cette photographie, Lothar pose avec ses parents, Martin et Anna. 1938
© Musée de l'Holocauste Montréal

Ma très chère maman et ma très chère Ala,

Nous avons reçu vos cartes et nous vous remercions, mais quelle est la valeur de simples mots comparativement à ce que toi et Ala faites pour nous ? Je ne sais vraiment pas comment vous remercier, ce que vous faites signifie tellement pour nous et nous garde en vie. Je vends certaines choses, tous les colis que je reçois avec des chaussures, de la margarine et d'autres articles, et je vis de cela.

J'ai tardé à répondre à votre lettre parce que j'attendais le colis avec les vêtements, le costume vert, la chemise et les chaussettes. Je les ai reçus avec un col en fourrure, mais si possible, envoyez-moi du linge et aussi des chaussures pour Andzia.

J'ai reçu un avis du bureau de poste. Ils ont un colis de vêtements pour moi, mais il semble avoir un problème et il faudra un certain temps pour l'obtenir.

Carte postale envoyée du ghetto de Varsovie (Pologne) à Paris (France), le 19 février 1942.
© Musée de l'Holocauste Montréal

Ghetto de Varsovie, juin 1942
© Bundesarchiv, Bild 101I-270-0298-07 / Amthor / CC-BY-SA 3.0

Un homme juif se fait humilier par les soldats nazis, qui lui coupent la barbe en guise de représailles contre le soulèvement. Ghetto de Varsovie, 1943.
© Musée de l'Holocauste Montréal

Chère Ala,

Je te remercie pour tout ce que tu fais pour moi. Je regrette de ne pas pouvoir te rendre la pareille, mais je le ferai dès que les conditions seront meilleures. Il y a de la tristesse en ce moment chez les Racimora parce que M. Racimora est décédé le 15 février d'une pneumonie. Ils ont reçu un paquet il y a environ cinq à six semaines et ils vous remercient pour vos attentions.

Blincia et Mordche vous remercient aussi et envoient leurs amitiés. Tout va bien pour eux. Je n'ai pas vu Andzia depuis longtemps parce qu'ils ont déménagé ailleurs et je ne sais pas où.

Alors portez-vous bien, amicales pensées à tout le monde, à Izak, à Adela et à Eliza, amitiés à ton mari, remercie les enfants de ma part pour les chaussures.

Déportation du ghetto de Lodz, en Pologne. Deux grandes déportations eurent lieu en 1942 et en 1944.
© Musée de l'Holocauste Montréal

Mon cher frère,

Le destin a choisi que tu survives aux horreurs de cet enfer et quand il sera fini, tu reprendras ta vie. Le destin n'a pas été aussi généreux pour nous et maintenant que nous sommes à deux doigts de la mort, je me tourne vers toi, mon frère, avec une demande.

Notre petit amour Marika survivra en toute probabilité à ce cataclysme. Je t'implore, s'il te plaît, accueille-la et élève-la comme si elle était ta fille. Je t'en prie, prends notre place et soit sa mère et son père! Tu verras qu'elle est une enfant gentille et affectueuse et qu'en retour, elle te témoignera la reconnaissance et l'amour innocents d'un enfant.

Je crois que son héritage sera suffisant pour couvrir les dépenses de son éducation, mais si ce n'est pas le cas, s'il te plaît élève-la, veille à son éducation et guide-la vers une carrière sérieuse pour qu'elle puisse devenir une adulte comblée et indépendante.

Csatasgoeg et tout le terrain, le bétail et l'équipement (sauf un tracteur et une moissonneuse) ainsi que toutes les cultures, un tiers de la maison à Szolnok (Madach u. 43), un tiers de l'argent de notre mère et tout ce que je possède, je lègue à ma petite chérie Marika.

Cher frère! Je te supplie de prendre ma place et d'être son père qui l'adore et non seulement son tuteur.

Que Dieu soit avec toi et nous tous,

Pistu

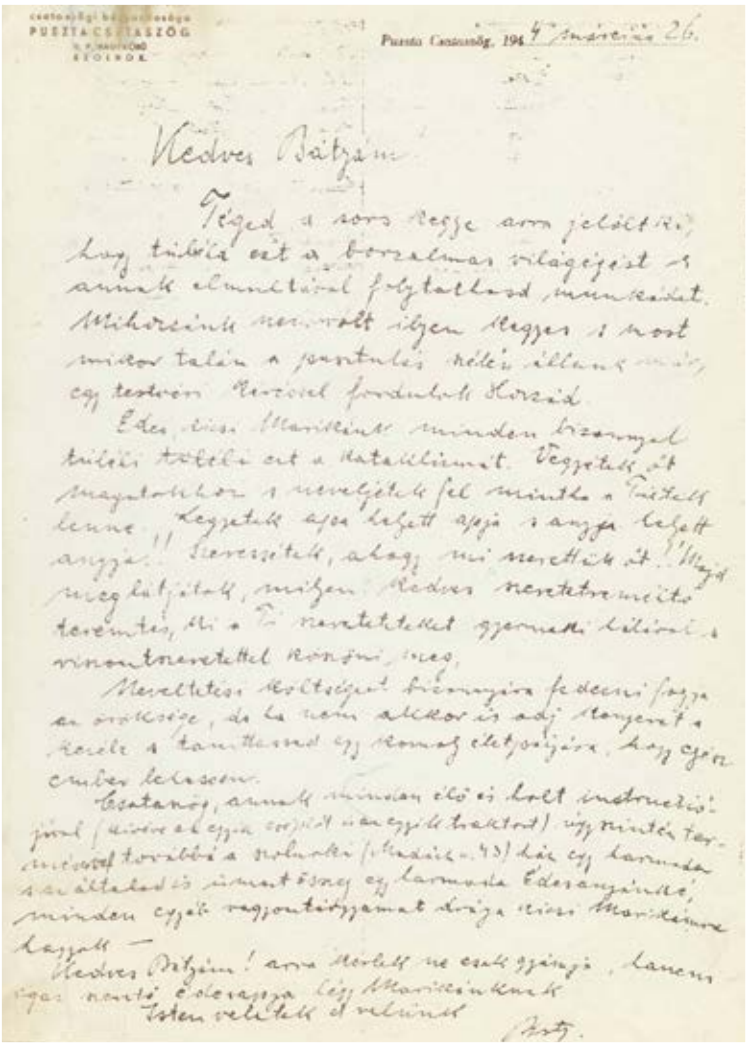

Lettre d'un père hongrois à son frère réfugié en Italie, Hongrie, le 26 mars 1944
© Musée de l'Holocauste Montréal

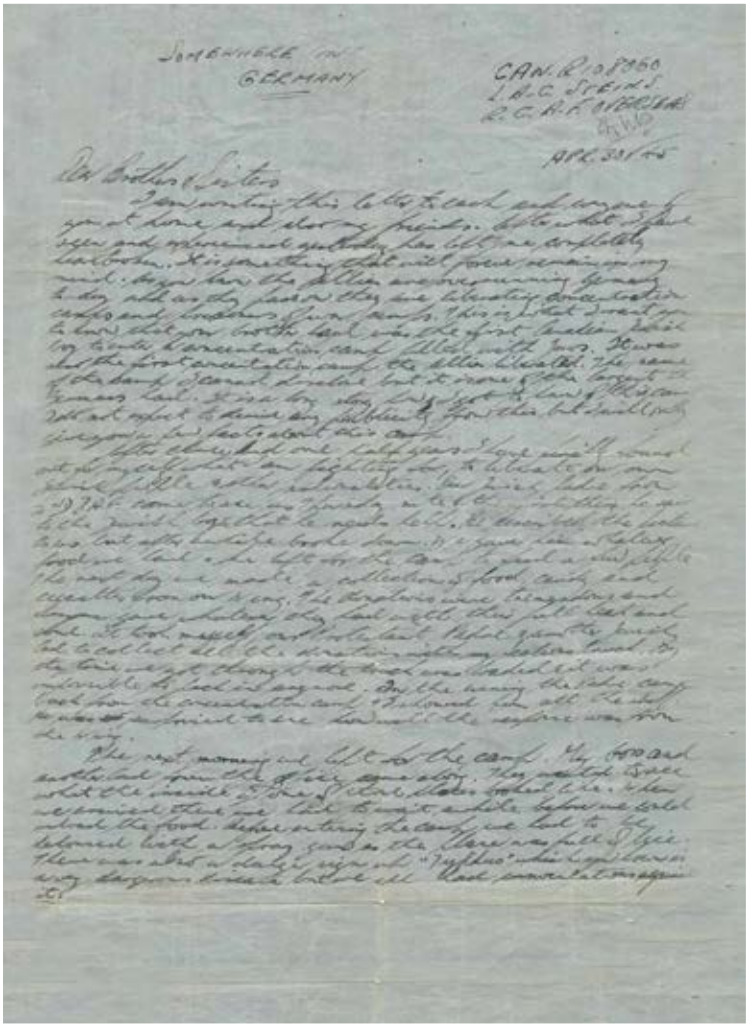

Lettre écrite par le soldat Saul Stein, un Juif canadien, envoyée à sa famille à Montréal pendant qu'il servait dans l'armée canadienne, Allemagne, 30 avril 1945.
© Musée de l'Holocauste Montréal

Quelque part en Allemagne
Le 30 avril 1945

Chere frères etsœurs,

J'écris cette lettre pour chacun d'entre vous à la maison ainsi que pour mes amis.

Ce que j'ai vu et vécu hier m'a brisé le cœur. C'est une expérience qui restera avec moi pour toujours. Comme vous le savez, les Alliés sont en train d'envahir l'Allemagne aujourd'hui et là où ils passent, ils libèrent des camps de concentration et de prisonniers de guerre. Je veux vous dire que votre frère Saul était le premier Juif canadien à entrer dans un camp de concentration rempli de Juifs. C'était aussi le premier camp de concentration libéré par les Alliés. Je ne peux pas vous dire le nom du camp, mais c'est un des plus grands que les Allemands avaient. Comment j'ai appris l'existence de ce camp est une longue histoire. Je m'attends à ce que cela attire de la publicité, mais je vais seulement vous donner quelques faits sur ce camp.

Après trois ans et demi, je viens de comprendre, en voyant de mes propres yeux, la cause pour laquelle je me bats, la libération de notre peuple juif et d'autres nationalités. Notre aumônier juif de la deuxième FATAC est venu nous voir jeudi soir et la première chose qu'il a dite aux garçons juifs c'est qu'il avait besoin d'aide. Il nous a décrit la scène, mais après un moment, il ne pouvait plus continuer.

Nous lui avons donné toute la nourriture que nous avions et il est parti au camp pour donner à manger à quelques personnes. Le lendemain, nous avons fait une collecte d'aliments, de bonbons et de cigarettes dans notre escadron. Les dons étaient impressionnants et tous ont donné ce qu'ils avaient avec tout leur cœur et leur esprit. Notre aumônier protestant, un autre garçon juif et moi avons recueilli les dons avec le camion de ma section. Après avoir fait le tour, le camion était plein et il était impossible d'y mettre davantage. En soirée, l'aumônier est revenu du camp de concentration et je lui ai montré tout ce que nous avions amassé. Il était surpris par la bonne réaction de notre escadron.

Le lendemain matin, nous sommes partis pour le camp. Mon supérieur et un autre garçon du bureau sont venus avec nous. Ils voulaient voir à quoi ressemblait l'intérieur d'une de ces places. Lorsque nous sommes arrivés, nous avons dû attendre un peu avant de pouvoir décharger la nourriture. Avant d'entrer dans le camp, nous avons été épouillés avec un pistolet pulvérisateur parce que l'endroit était plein de poux. Il y avait aussi une affiche indiquant un danger de typhus, qui est, comme vous le savez, une maladie très dangereuse, mais nous avions tous reçu un vaccin.

En attendant, l'aumônier juif nous a fait faire le tour du camp. Dans toute ma vie, je n'avais jamais vu autant de personnes dans un camp. Il y avait des cadavres par terre partout où on marchait. Ceux qui sont vivants ont l'air presque morts et tout le monde meurt de faim. L'armée fait son possible pour vider le camp et amener les gens à l'hôpital. Le plus gros problème, c'est le manque de nourriture et de fournitures médicales. Je ne peux pas vous décrire la gravité de la scène. Il faut absolument faire

Saul Stein dans ses habits de l'aviation canadienne, juin 1944.
© Musée de l'Holocauste Montréal

Prisonniers libérés de Bergen-Belsen. 1946.
© Musée de l'Holocauste Montréal

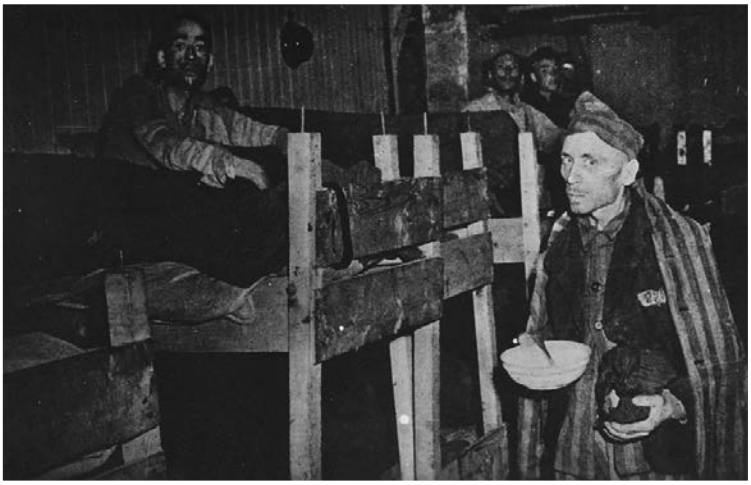

Prisonniers tout juste libérés, Bergen-Belsen, 1945.
© Musée de l'Holocauste Montréal

quelque chose immédiatement pour ces gens qui meurent comme des mouches. Notre propre peuple doit les aider. Je n'ai jamais imaginé que je verrais un jour des scènes si horribles. Je ne peux pas croire qu'il existe une race aussi fanatique que le maudit peuple allemand. Le plus grand plaisir que j'ai eu dans le camp a été de regarder les prisonniers allemands charger les morts et croyez-moi, l'armée veille à les faire suer.

Voilà seulement quelques expériences que je peux vous raconter, mais quand je rentrerai à la maison, je vais voir ce que je peux faire pour les aider. Si seulement plus de personnes pouvaient voir ce camp, elles comprendraient comment les Allemands les ont torturés. Je n'ai pas dormi de la nuit en pensant à ce camp.

Tout ceci vous a été raconté par votre frère qui a tout vu et qui était le premier à visiter un camp de concentration. Veuillez tout raconter à Micky et demandez-lui s'il peut écrire un article dans le « Y » Beacon.

Au revoir pour l'instant et bonne chance. J'espère vous voir tous bientôt.

Saul

Michael Kutz, un résistant juif

Activité 3
Étude historique de l'Holocauste

Écoutez l'extrait d'entrevue de Michael Kutz à propos de sa participation dans la résistance armée contre les nazis.

http://museeholocauste.ca/fr/education-secondaire/enquete-dans-les-archives/

- Comment Michael s'est-il retrouvé dans la résistance ?
- Quelles sont les actions qu'il mène avec les résistants ?
- Après la fin de la guerre, qu'advient-il de Michael ?

© Musée de l'Holocauste Montréal

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Activité 4
Analyse de l'intervention du Canada

L'immigration juive au Canada – La position d'un gouvernement

Mise en contexte

Le Canada est connu comme étant un pays ouvert et tolérant, s'étant bâti grâce à l'immigration. Mais en a-t-il toujours été ainsi ? D'après vous, tous les immigrants étaient-ils les bienvenus ?

Le tableau ci-dessous illustre le nombre d'immigrants arrivés entre 1912 et 1947.

Que remarque-t-on ?

Nombre d'immigrants arrivés au Canada entre 1912 et 1947

	Année	Nombre
Période de la Première Guerre mondiale	1912	375 756
	1913	400 870
	1914	150 484
	1915	36 665
	1916	55 914
	1917	72 910
	1918	41 845
	1919	107 698
	1920	138 824
	1921	91 728
	1922	64 224
	1923	133 729
	1924	124 164
	1925	84 907
	1926	135 982
	1927	158 886
	1928	166 783
Période de la dépression économique (+ ou -)	1929	164 993
	1930	104 806
	1931	27 530
	1932	20 591
	1933	14 382
	1934	12 476
	1935	11 277
	1936	11 643
	1937	15 101
	1938	17 244
Période de la Deuxième Guerre mondiale	1939	16 994
	1940	11 324
	1941	9 329
	1942	7 576
	1943	8 504
	1944	12 801
	1945	22 722
	1946	71 719
	1947	64 127

Source : Statistique Canada

Bien que des Juifs soient installés au Canada depuis le 18e siècle, leur présence demeure discrète, comme en témoigne le tableau suivant pour la première moitié du 20e siècle :

Présence juive au Canada entre 1911 et 1951

Année	Nombre de Juifs au Canada	Population canadienne totale	Présence juive en (%) de la population canadienne
1911	74 564	7 207 000	1,03
1921	125 197	8 788 000	1,42
1931	156 000	10 377 000	1,50
1941	169 000	11 507 000	1,46
1951	205 000	14 009 000	1,46

Source : Statistique Canada

Alors que la population juive croît relativement rapidement à la fin du 19e siècle et dans les premières décennies du 20e siècle, à partir des années 1930, elle stagne. Elle constitue alors plus ou moins 1,5% de la population totale du Canada. Cette situation ne se transformera pas durant la période de persécution des Juifs d'Europe, alors que ces derniers cherchent désespérément un refuge.

En effet, sur le nombre total d'immigrants pour la décennie de 1931 à 1939, soit moins de 150 000 (selon Statistique Canada), seulement environ 5000 sont Juifs, ce qui correspond approximativement à 3% du total des immigrants.

? Comment expliquer que le Canada n'ait pas ouvert ses portes aux réfugiés juifs d'Europe ? À partir des données du tableau précédent et de vos connaissances sur cette période historique, pouvez-vous tirer quelques hypothèses explicatives ?

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Intervention du Canada pour sauver les Juifs d'Europe

Le gouvernement du Premier ministre Mackenzie King et les Juifs

Roosevelt, Mackenzie, and Churchill meet at the Quebec Conference, 1943.
© Library and Archives Canada, reproduction reference number C-014168.
© Public domain.

Mise en contexte

Une politique extérieure guidée par deux grands principes

1. Le Canada dans les années 1930-1940 cherche à s'affranchir de l'autorité de la Grande-Bretagne, de même que de l'influence des États-Unis, afin d'obtenir une réelle liberté politique. Il est vrai que le pays n'a acquis son indépendance politique que tout récemment. Ce désir d'autonomie, clairement exprimé par Mackenzie King dans son journal intime, a eu beaucoup d'influence sur les décisions prises par le gouvernement canadien pendant ces années.

2. Par ailleurs, un deuxième principe a guidé les décisions du gouvernement canadien pendant cette période : le maintien de l'unité nationale. Le gouvernement cherche à préserver la paix relative qui règne entre les deux principaux groupes linguistiques du pays. En effet, la crise entre les francophones et les anglophones du Canada, qui avait été provoquée par la conscription obligatoire[1] lors de la Première Guerre mondiale, était encore fraîche dans la mémoire du Premier ministre King. Ce dernier a ainsi, tout au long des années de la Seconde Guerre mondiale, cherché à conserver l'harmonie au sein du pays.

Ainsi, l'implication du Canada pendant la Deuxième Guerre mondiale s'est déployée principalement à deux niveaux : diplomatique et militaire.

Les lois canadiennes sur l'immigration

Il est connu que les politiques d'immigration du Canada au 19e siècle et dans la première moitié du 20e siècle étaient racistes. Par exemple, en 1885, le gouvernement du Canada restreint l'immigration des Chinois; en 1906, il interdit aux personnes indésirables et aux handicapés d'immigrer au pays; en 1910, il impose encore plus de restrictions et donne le droit au gouvernement de rejeter certains groupes qu'il juge indésirables; en 1918, le Canada refuse d'accueillir les réfugiés de la Première Guerre mondiale; en 1919 une nouvelle loi sur l'immigration établit des critères d'immigration centrés sur l'ethnie et la culture. Ces critères lui permettent de refuser des immigrants en raison de leurs idées politiques ou de leur religion; en 1930, avec la crise économique, le Canada bloque toute immigration, seuls les gens riches et acceptant de vivre sur une ferme sont accueillis.

Source : www.thecanadianencyclopedia.com

[1] En 1917, le gouvernement du Canada a obligé tous les hommes en âge de combattre à s'enrôler dans l'armée. Cela a provoqué une grave crise politique au pays. Les Canadiens français étaient majoritairement opposés à la participation à la guerre, alors que les Canadiens anglais l'appuyaient davantage. Cette crise a ébranlé le gouvernement et a gravement divisé la population canadienne.

Le Canada était-il indifférent ?

Lors de la Deuxième Guerre mondiale, le gouvernement du Canada a très peu fait en réponse au problème des réfugiés juifs d'Europe, victimes des crimes nazis. Les frontières du pays demeurent fermées et très peu de Juifs ont pu y trouver refuge. En fait, la position du gouvernement canadien, alors dirigé par Mackenzie-King, était que, pour aider les Juifs, il fallait d'abord gagner la guerre.

Dans l'extrait qui suit, les historiens canadiens Abella et Troper avancent que si le Canada n'a pas entrepris d'action directe de sauvetage, c'est qu'il se souciait peu du sort des Juifs :

« Comme les autres démocraties libérales occidentales, le Canada s'est peu soucié et a peu fait [pour aider les Juifs]. Lorsqu'il a été confronté à la question juive, la réponse du gouvernement, de la fonction publique et, en effet, d'une grande partie de la population a été d'hésiter quelque part entre l'indifférence et l'hostilité.

Dans les années d'avant-guerre, alors que le gouvernement tâchait de limiter l'immigration, en particulier celle des Juifs, les autorités d'immigration arrivaient à peine à cacher leur mépris pour qui appelait au sauvetage. Il n'y avait pas d'opposition, pas d'appel humanitaire pour une politique plus ouverte. Même le déclenchement de la guerre et la preuve de plus en plus évidente d'un programme nazi d'annihilation totale des Juifs d'Europe, n'émeuvent pas le Canada. Sa réponse demeure légaliste et froide. Les historiens peuvent aujourd'hui débattre à savoir si une fois la guerre commencée le sauvetage aurait été possible, mais à ce moment le Canada ne voulait pas d'un tel scénario. Et avec la victoire des Alliés, les survivants juifs européens n'ont trouvé aucun accueil, aucun secours au Canada. Bien que l'Holocauste fût encore frais dans l'esprit du public, le pays tentait toujours de se mettre à l'abri de la question des réfugiés juifs; lorsque la pression internationale et l'intérêt économique du Canada l'ont contraint à admettre des personnes déplacées, il a pris des mesures propres à assurer que les admissions juives soient maintenues dans des limites acceptables - c'est-à-dire qu'il y en ait aussi peu que possible. »

1983, p. 280-281

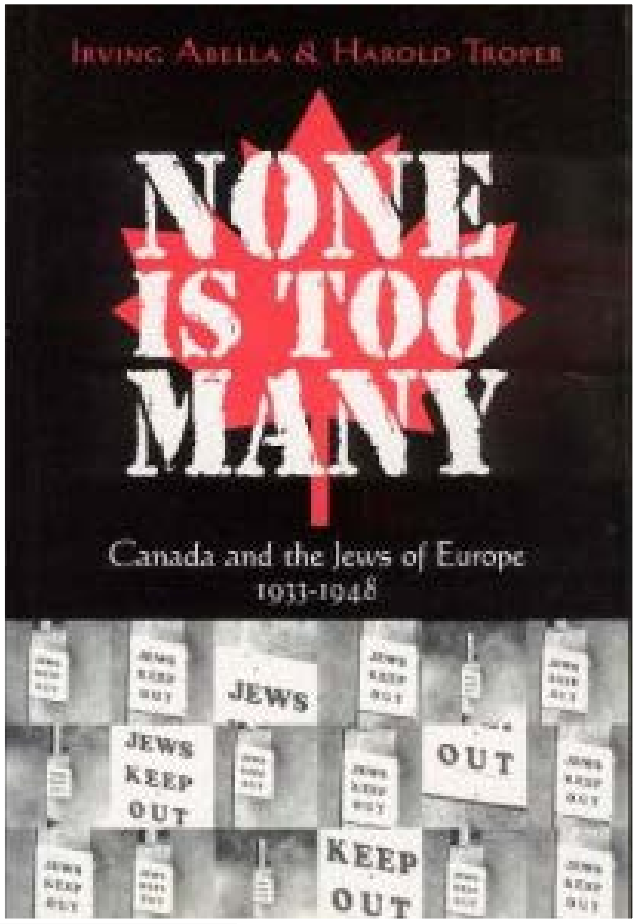

Plusieurs facteurs expliquent les décisions prises par le gouvernement canadien à l'égard de la « question juive ». L'indifférence et l'hostilité de la population sont peut-être un facteur, comme le proposent Abella et Troper. Mais d'autres auteurs ont avancé que ces décisions étaient surtout le résultat de l'antisémitisme virulent du premier ministre Mackenzie King lui-même.

Dans son journal intime, King exprime ses sentiments et ses préoccupations à l'égard de la situation des Juifs d'Europe. Lisez les extraits qui suivent, puis tentez de répondre aux questions suivantes :

- Que pense King des Juifs ? Recréez le portrait qu'il fait d'eux.
- Dégagez les sentiments qu'il exprime à l'égard de la situation des réfugiés juifs d'Europe, les problèmes qu'il voit et les solutions qu'il imagine.
- D'après vous, est-ce que King était indifférent et hostile aux Juifs, comme le disent Abella et Troper à propos des Canadiens ?
- Souvent, lorsque King écrit sur les Juifs dans son journal, c'est que quelqu'un l'y a incité. Qui sont ces personnes qui poussent King à réfléchir à la situation des Juifs ?
- Que vous apprend cette réflexion par rapport au processus de prise de décisions gouvernementales ? Quelles sont les raisons pouvant pousser un gouvernement à décider d'aider ou non un groupe d'êtres humains menacés ?
- Percevez-vous le désir de sauvegarder les deux principes expliqués plus tôt, l'indépendance politique du Canada et l'harmonie au sein du pays ?

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Les positions de King concernant la persécution des Juifs d'Europe et leur éventuelle immigration au Canada.

Contexte

Entre 1893 et 1950, William Lyon Mackenzie King a noirci environ 30 000 pages de ses pensées intimes dans un journal personnel. La lecture de ces écrits amène le lecteur à mieux connaître cet homme d'État par le biais de ses récits personnels, de ses impressions religieuses ou spirituelles, mais également de ses vues sur l'histoire du pays et sur sa vie politique. Bref, la lecture de ce journal initie à la vision d'un homme politique, dans toute sa complexité et ses ambivalences.

Source : Bibliothèque et archives Canada
http://www.collectionscanada.gc.ca/base-de-donnees/king/index-f.html

Notes importantes pour l'analyse

Sachant que King ne voulait pas que ses écrits soient publiés, interrogez-vous sur les intentions qui résident derrière l'écriture d'un journal intime.

King a été Premier ministre du Canada pour le Parti Libéral, de 1921-1926; 1926-1930; 1935-1948 (année où il démissionne de ses fonctions).

Faites attention aux dates des extraits, la période couverte est longue et la pensée de l'auteur peut varier.
Le vocabulaire est propre à l'époque. Le style littéraire également.

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Activité 4
Analyse de l'intervention du Canada

Extraits du journal intime de King
(traduction de l'anglais — CCHM)

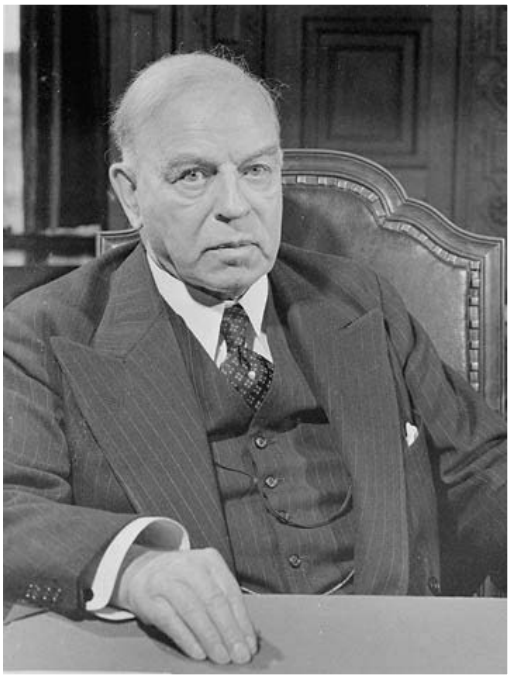

Source: Bibliothèque et Archives Canada, numéro de référence C-000387, domaine public.

Sur Hitler et la situation en Allemagne
Lundi 21 septembre 1936

« Je me suis reposé pendant trois quarts d'heure cet après-midi et ce soir, j'ai eu une conversation intéressante avec le jeune George Roy, que j'ai eu à souper avec moi, dans ma suite. Il dit que la jeunesse allemande et la nation allemande plus généralement semblent appuyer Hitler sans réserve. Qu'Hitler a un grand talent d'orateur, est très humain, aime clairement son peuple et est capable d'atteindre les cœurs. Il sent que la plus grande chose accomplie par Hitler est de se débarrasser des Juifs, que les Juifs possédaient l'Allemagne, qu'Hitler et les Allemands en général haïssent la mentalité juive qui est, selon eux, froide et intellectuelle, absolument sans cœur. Il sent que les sentiments antijuifs vont se développer en France et il entend qu'ils se fraient un chemin en Amérique. Il a demandé s'il n'y a pas de manifestations antijuives dans la province de Québec. Il croit que le peuple ne se soucie pas de la guerre ou ne veut la guerre, mais il sent que le peuple va suivre Hitler n'importe où. Il dit qu'Hitler a exposé les ramifications des organisations juives comme, par exemple, les francs-maçons en Allemagne qui sont largement juifs; il a montré leurs loges et exposé publiquement les méthodes d'initiation et quelles sont leurs intentions. (Je suppose une sorte de conquête du monde). La haine de la Russie est très proche de la haine du contrôle et du pouvoir juifs. La liberté, dans plusieurs de ses aspects, sent-il, a disparu en Allemagne. »

Sur l'accueil de réfugiés
Mardi 29 mars 1938

« J'ai assisté au conseil de midi à 13 h 30. Une question très difficile s'est présentée dans l'appel qu'a adressé Roosevelt à différents pays, afin qu'ils se joignent aux États-Unis dans l'admission de réfugiés d'Autriche, d'Allemagne, etc. Ce qui signifie, en un mot, admettre nombre de Juifs. Mon impression personnelle est qu'il n'y a rien à gagner à créer un problème interne dans un effort de résoudre un problème international. Nous devons faire attention à ne pas jouer au chien dans la mangeoire[2] autant que le Canada est concerné, avec nos grands espaces ouverts et notre petite population. Nous devons néanmoins voir à garder cette partie du continent libre de troubles et libre d'une trop grande

[2] L'expression « faire le chien dans la mangeoire » signifie quelqu'un qui a beaucoup de quelque chose dont il n'a pas besoin, mais qui refuse de le partager avec quelqu'un d'autre qui en a besoin.

mixité avec du sang étranger, c'est à peu près la même chose pour le problème oriental. Je crains que nous ayons des émeutes si nous acceptions une politique d'admission de nombre de Juifs. Aussi, nous ajouterions des difficultés entre les provinces et le Dominion.

Le conseil, dont Crerar et Rogers, partageait en grande partie ce point de vue et jusqu'à un certain point, Euler et Ilsley se sont montrés plus favorables à une ouverture des portes sur des bases humanitaires. Il faut regarder les réalités et y répondre en fonction des conditions et non en fonction de théories, pour qu'un plus grand bonheur soit donné au plus grand nombre sur le long terme. »

Sur la conférence d'Évian
Mardi 26 avril 1938

« Au conseil, j'ai revu la question de la représentation du Canada à Genève sur l'invitation des États-Unis de considérer les réfugiés politiques. J'ai réécrit une communication disant pourquoi nous avons dû être prudents dans ce que nous avons fait, mais que nous acceptons d'être présents sans prendre d'engagement en avance. Tout le cabinet a approuvé notre présence à la conférence sauf Lapointe, Cardin et Rinfret. J'ai dû dire que mon évaluation de la situation m'a fait sentir qu'il serait imprudent pour le Canada, dans un contexte international de la sorte, d'être classé seulement comme l'Italie en refusant l'invitation. J'ai parlé du danger d'offenser plusieurs Juifs qui sont de loyaux partisans du parti aussi bien que des gens aux sympathies plus larges, qui pensent que nous devons, au moins, avoir un siège à la conférence, même si nous ne pouvons rien faire au final. »

Réfugiées juives à bord du MS St-Louis, qui n'aura pas la permission d'accoster au Canada (en mai 1939)
© Domaine public

Affiche électorale d'Abraham Heaps, député libéral d'origine juive
© Domaine public

Accueil de réfugiés — Heaps
Mardi 17 mai 1938

« Après que la chambre ait été ouverte et que les procédures aient été entamées – provisions agricoles –, j'ai reçu la députation d'Heaps, Factor, Jacobs, Woodsworth et Vien qui demandent que le gouvernement accepte d'admettre 1000 familles de réfugiés dont toutes les dépenses seront prises en charge et qui ne deviendront pas une charge publique. J'ai demandé s'il était proposé de faire cela publiquement. Ils ont été d'accord que cela ne serait pas bien avisé, mais plutôt qu'un nombre devrait être admis subtilement. Après avoir exprimé mes sympathies pour les Juifs persécutés aujourd'hui et souligné le danger de créer un plus gros problème au Canada que celui que nous tentons de régler en protestant, ce qui soulèverait une lutte antisémite, j'ai suggéré qu'un comité du cabinet rencontre leur comité pour discuter de la question et il a été conclu que le comité prendra également contact avec le ministre de Québec afin d'exposer la situation telle qu'ils la voient. »

New York, dimanche 6 novembre 1938

« Après le déjeuner dans le somptueux hall, j'ai eu une conversation avec M. Myron O. Taylor, ancien président de la National Steel Corporation (un grand ami de M. Rockefeller, Jr.), qui est maintenant ambassadeur spécial concernant l'immigration des réfugiés. Il a présenté le problème dans un très bel esprit. Il a dit apprécier que j'accepte de discuter de la question avec mes collègues; mais il comprend aussi nos difficultés. Il m'a dit que les États-Unis accueillent 7500 réfugiés d'Allemagne, presque tous sont Juifs. Il m'a invité à dîner avec lui lorsque je serai à New York. »

Samedi 12 novembre 1938, p. 2.

« J'ai décidé d'aller me coucher avant 10 h quand Joan m'a informé d'un article du journal de soirée faisant mention du décès de la femme d'Heaps. De plus, Madame Freiman a demandé un entretien plus tôt dans la journée. Les peines que subissent les Juifs en ce moment sont presque inimaginables. Il était trop tard pour acheter des fleurs, alors j'ai pris celles qui étaient venues de la maison du gouvernement pendant la journée et les ai apportées moi-même à Heaps, dans son appartement dans le Duncannon. Je l'ai trouvé avec son fils très calme et courageux. Il est lui-même passé à travers plusieurs maladies. Nous avons

eu une conversation calme, mais particulièrement pénible quand nous avons abordé le problème de l'admission des Juifs au Canada. Quelque chose devra être fait par notre pays pour aider à cette étape de la situation mondiale.
Je me sens profondément concerné par les affaires du monde. La façon dont les Allemands ont permis à leurs jeunes de détruire les possessions juives et autres parements pour que le gouvernement gère les Juifs haut placés est consternante. Heaps m'a dit privément que madame Macphail lui a dit confidentiellement qu'elle avait été dans l'erreur en étant aussi antimilitaire. Je pense que les autres commencent à voir que ce à quoi nous devons faire face, avec les Allemands et les Japs, est une ère de barbarisme. »

Dimanche 13 novembre 1938

« Après avoir dicté ce matin et après avoir mangé ce midi, j'ai assisté aux funérailles de la femme de Heaps à la synagogue juive, — un service profondément touchant – haute chambre – petite – tous assis avec les chapeaux sur la tête – le simple cercueil noir d'un côté, seulement une couronne – à l'opposé Heaps et ses deux fils. Le rabbin et leader en chanson derrière la table – deux chandelles allumées de chaque côté du cercueil – un service partiellement en juif, partiellement en anglais – un fin discours de la part du rabbin de Montréal – parlant de la mort de leur race comme étant plus heureuse que la vie puisqu'elle signifie la paix, d'autres comme des fantômes s'enfuient à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe. – Je suis allé au cimetière – un long voyage le long de l'autoroute Prescott, un service en règle. Le pauvre Heaps était vraiment pâle – ses fils et lui-même sont très courageux. Dans quelle situation se trouve cette race ? Freiman m'a dit que le cimetière était maintenant bien rempli alors qu'une ou deux tombes y étaient à son arrivée à Ottawa en 1900. Il a dit que nous étions tous au même niveau lorsque le temps de la mort survient. La femme de Heaps a été malade pendant plus d'un an – cancer – une femme magnifique telle que je m'en souviens. Je sens que le Canada doit admettre des réfugiés juifs. Ça va être difficile politiquement et je ne pourrai peut-être pas amener le cabinet à accepter cette idée, mais je vais me battre pour

cela, car c'est juste, bon et chrétien. »

Lundi 14 novembre 1938

« Madame Freiman a appelé pour plaider afin que le gouvernement fasse quelque chose qui aiderait ses compatriotes. Elle a parlé du fardeau qu'elle et son mari ont à porter. Elle m'a donné l'exemple d'une jeune femme qui, en ce moment, a reçu la permission de venir, mais qui pourrait bien être retournée en Allemagne, bien que, dans l'intervalle, ses parents ont été exilés et elle ne sait pas où ils se trouvent actuellement. J'ai senti qu'il était inhumain de la part de notre Département de l'Immigration de permettre qu'un enfant soit retourné. Je sens qu'il faut faire quelque chose en tant que pays pour accueillir quelques-uns de ces réfugiés.

En discutant avec le gouverneur général, il m'a dit qu'il aimerait "être partie prenante", peu importe ce que l'on fera dans ce sens. Il a dit qu'il a siégé sur la Commission Palestine et sait que la chose est sous considération. Il a fortement défendu l'idée d'avoir une réserve à part pour le développement et le capital nécessaire, etc. qui devrait être fourni par les Juifs eux-mêmes. Je lui ai demandé d'où proviendrait leur argent. Le gouverneur a répondu qu'ils possédaient une somme étonnante, sécrétée à l'étranger. »

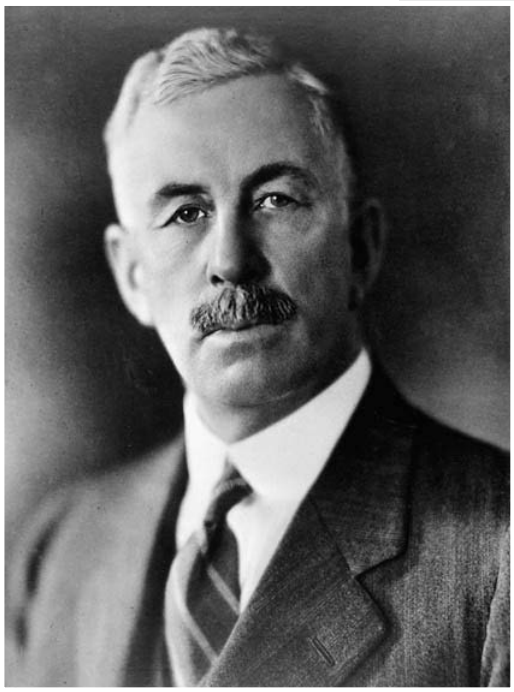

Le ministre responsable de l'immigration au Canada, Thomas Alexander Crerar. © Bibliothèque et Archives Canada

Sur les orphelins juifs et la lenteur de la bureaucratie

Vendredi 24 mai 1940

« Crerar a ramené sur la table la question des enfants réfugiés. Il a lu un télégramme d'une longueur affligeante, très confuse en pensée et en expression. Je me suis ouvertement opposé à ce qu'il soit envoyé, car il est beaucoup trop vague et trop engageant en ce qui concerne l'obligation du gouvernement.

Crerar, je trouve, devient chaque jour de plus en plus difficile. Il perd le contrôle rapidement. Il bloque les procédures en ne suivant pas ce qui est dit, prenant pour vrai tout ce qu'il entend. Je trouve aussi très difficile d'amener Lapointe à avoir une vue d'ensemble sur un Canada qui s'ouvre aux autres peuples. Nous ne pouvons tout simplement pas ne pas partager le fardeau des démocraties d'Europe en prenant des réfugiés, spécialement des enfants. J'ai insisté pour que des actions immédiates d'assistance soient offertes en soutien aux réfugiés de France et d'Angleterre. »

Sur l'immigration juive et la position du gouvernement canadien à cet égard
Dimanche 13 février 1944

« J'ai pu voir qu'[Emil] Ludwig est très anxieux par rapport à l'idée que le Canada ouvre ses portes au peuple juif; immédiatement à ceux qui sont les victimes des persécutions d'Hitler et plus tard en tant que pays ayant de l'espace pour de la population. Il croit qu'il sera plus difficile pour les Juifs d'entrer aux États-Unis après la guerre que d'entrer en Allemagne ou en Russie, ou dans un autre pays européen. Il a dit très honnêtement qu'il pense que Roosevelt a trop de conseillers juifs dans des postes clés, citant Morgenthau, le Juge Frankfurter et a nommé plusieurs autres. Il dit que cette situation a donné l'occasion à ses ennemis politiques de créer un préjugé antisémite. Je lui ai dit que tant que nos propres forces n'étaient pas démobilisées et réétablies, le pays ne pourrait pas s'ouvrir à beaucoup d'immigration. J'ai dit qu'en adoptant une politique de porte ouverte un gouvernement allait pousser les autres partis à se positionner contre l'idée et ainsi gagner les élections générales. J'ai dit que je croyais qu'une fois que je serai en dehors de la vie politique je pourrai parfois parler de la nécessité pour le Canada de suivre l'exemple britannique et devenir une demeure pour les peuples de tous les pays, qui se trouvent réfugiés en raison de persécutions politiques, particulièrement s'il y a au préalable une sélection méticuleuse, etc. Il a admis que je voyais la situation comme lui il la voit. Il a semblé très préoccupé, craignant qu'il puisse y avoir un mouvement souhaitant la fin de la guerre avant que l'Allemagne ne soit

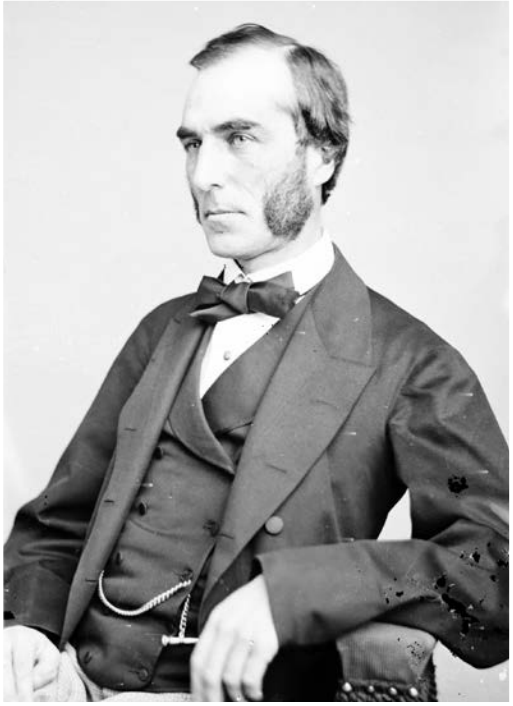

Goldwin Smith, un antisémite canadien notoire.
© Domaine public

complètement détruite. »

Dimanche 11 juin 1944

« Au déjeuner, il [Emil Ludwig, son biographe] s'est excusé de s'aventurer à demander s'il pouvait dire un mot au sujet de la vie des Juifs et sur la possibilité de quelques-uns d'entre eux de trouver refuge au Canada sachant qu'ils pourraient vivre dans la campagne et ne pas venir dans les villes. J'ai expliqué encore la nature du problème politique, la difficulté pour un dirigeant de gouvernement d'apporter cette question à la veille des élections, mais j'ai admis que le Canada devrait ouvrir ses portes et remplir ses larges espaces perdus avec de la population une fois que nos propres hommes seront revenus du front et que nous devrons être généreux et humains dans nos attitudes. J'ai promis de rencontrer un ami à lui pour discuter du peuplement des zones rurales par quelques membres de la communauté juive. Je dois dire que quand on entend l'histoire de leurs persécutions, on ne peut avoir de sympathies humaines sans être prêt aussi à faire quelque chose pour eux. »

Sur l'écriture de sa biographie
Mercredi 21 juin 1944

« C'est une chose étrange en effet que ma vie soit écrite par un Allemand [Emil Ludwig], en temps de guerre, et aussi par un Juif. »

Sur les préjugés concernant les Juifs
Mercredi 20 février 1946

« Je me souviens des sentiments de Goldwin Smith concernant les Juifs. Il les a exprimés une fois en ces termes : qu'ils étaient le poison dans les veines d'une communauté. Tom Eakin [ou Rakin, MHM], de qui j'ai reçu une lettre ce matin, a des sentiments similaires à leur propos. Je ne me suis personnellement jamais permis de laisser libre cours à ces pensées ou d'avoir n'importe quel sentiment qui puisse permettre le développement de ce préjugé, mais je dois dire que les faits sont très puissants, pas contre tous les Juifs, ce qui est tout à fait faux, puisqu'une personne ne peut représenter ni une race ni une nation, mais dans un fort pourcentage de la race, il y a des tendances qui sont effectivement dangereuses. »

Les efforts de la communauté juive canadienne

Activité 4
Analyse de l'intervention du Canada

Extraits d'un discours de Samuel Bronfman, Président du Congrès juif canadien, au Montefiore Club, Montréal, 4 mars 1941. 11 pages.

- Quelle est la situation des Juifs d'Europe décrite par Bronfman en 1941 ?
- À quels événements fait-il référence ? Quelle est cette terre de liberté dont parle Bronfman ?

Le destin nous [les Juifs] a assez dispersés et brisés. Nous avons été suffisamment entraînés et divisés sur les terres de l'oppression pour que nous ne négligions pas la pratique de la solidarité sur cette terre de liberté, une solidarité qui doit inévitablement conduire à des accomplissements patriotiques, éducatifs, culturels et sociaux. À la maison et à l'étranger, nous avons des devoirs à remplir, et nous les remplirons mieux si nous sommes unis. La période dans laquelle nous vivons est sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Jamais la méchanceté n'a été dotée d'un tel pouvoir, et jamais le pouvoir ne s'est autant dédié à la tâche de destruction, surtout, aucune guerre précédente n'a été menée pour des causes aussi claires, ses objectifs aussi limpides, ses enjeux si bien définis. La civilisation se défend contre la barbarie, l'ordre juste s'oppose à l'Ordre nouveau, la lumière contre les ténèbres - mettre en évidence ces contrastes revient à décrire les combattants. Au premier plan de cette bataille se trouve l'Empire dont nous sommes de fiers citoyens et à l'avant-garde se trouve l'Angleterre.

© Gracieuseté des Archives de la Bibliothèque publique juive (Montréal)

- Quelle est la situation des Juifs dans l'Empire britannique ?
- Quelle est l'attitude qu'il propose à sa communauté d'adopter et pourquoi, selon vous ?
- Comment la position de Bronfman par rapport au moyen de remédier à la situation des Juifs d'Europe est-elle différente de celle de King ?

L'Empire britannique

[…] Si, comme il a été dit, le véritable baromètre du degré de civilisation d'un peuple est son traitement de ses Juifs, l'Empire britannique se présente comme la république la plus civilisée des nations dans l'histoire de l'humanité. Car c'est ici que notre peuple, poussé du pilier au poteau, a trouvé un refuge et un sanctuaire. [...] Les droits de sa Magna Carta ne nous ont pas été enlevés; ses avantages constitutionnels nous ont été démocratiquement accordés. En temps de paix, nous avons manifesté notre gratitude à l'Empire glorieux par le service, la contribution, la loyauté d'une bonne citoyenneté au quotidien. Maintenant, comme cet Empire est engagé dans une lutte à mort, se bat pour ces vérités sans lesquelles nous ne pouvons vivre, se bat pour ces principes sans lesquels nous périssons certainement, ne doit-on pas dire, nous ses citoyens, dans les mots de la « bonne nouvelle » :

> *Où que Tu ailles, j'irai, et où Tu vivras, je vivrai.*
> *Ton peuple est mon peuple, où Tu mourras, je mourrai.*
> *Le Seigneur me fait ainsi. Seule la mort nous séparera.*

Croyez-moi, mes amis, il ne peut pas en être autrement. Il est impératif pour nous, vivant dans le pays de la liberté, de faire tout ce que nous pouvons, et plus, pour préserver l'Empire, pour sauver l'Europe d'elle-même, pour préserver les principes d'une conduite humaine décente et, par un acte glorieux, pour délivrer nos frères de leur captivité.

Source : Archives de la Bibliothèque publique juive (Montréal)

Extraits du discours de Bronfman donné en 1949, « Presidential Address delivered at the Canadian Jewish Congress Eighth Plenary Session », Toronto.

- À partir de ce qui est dit dans les extraits qui suivent et ce que vous connaissez déjà sur le contexte, soulignez les tentatives de sauvetage de vies juives qu'a faites le Congrès juif canadien.
- Selon Bronfman, dans quelle situation se retrouvent les survivants de l'Holocauste à la fin de la guerre ? Quels sont leurs besoins ?
- Comment considère-t-il l'ONU ?
- Quel devrait être le rôle du Canada pour l'avenir selon Bronfman ? Êtes-vous d'accord avec lui ?

Je suis fier de déclarer que, dans les événements importants que je vais évoquer, la communauté juive canadienne […] a joué le rôle non pas d'un simple spectateur, mais bien d'un acteur vaillant, d'un participant énergique [à l'effort de guerre].

[…]

Considérez ceci : au cours de cette seule décennie, nous avons participé à la victoire dans la guerre la plus terrible n'ayant jamais menacé l'humanité. Nous avons vu s'élever les fours crématoires, et les avons vus rasés. Nous avons sauvé - hélas, après la perte d'un si grand nombre - le reste de nos frères en Europe. Nous les avons soutenus, eux sans ressources et sans abri. Nous continuons à les soutenir jusqu'à ce que leur meilleur jour brille à nouveau. Nous avons participé à l'organisation de grandes migrations de personnes. Nous leur avons offert, non sans l'aide généreuse de notre gouvernement, un grand sanctuaire. Nous avons arrêté la sombre histoire d'Hitler, nous avons aidé à transformer l'histoire vers de lumineux lendemains.

Le Congrès juif canadien a également fourni, dans les limites de son canadianisme, sa contribution aux débats et décisions internationaux. Nous étions présents lors des sessions de fondation de l'Organisation des Nations Unies à San Francisco, concernés lors des déclarations ayant trait

Samuel Bronfman et le comité « Jewish Joint Distribution », visant à aider les victimes de la guerre, à Paris, 1948.
© Archives de la Bibliothèque publique juive

aux droits de l'homme et aux dispositions pour la protection des minorités; notre M. Hayes a participé à la Conférence de Paris sur les traités de paix.

[…]

Je suis fier en tant que Canadien de déclarer que nos propres hommes d'État, le Premier ministre, M. Louis St-Laurent, l'honorable M. Lester B. Pearson, l'honorable JL Isley, M. Justice Rand et le grand mentor des hommes d'État canadiens, l'ex-Premier ministre, M. Mackenzie King, ont joué des rôles les plus distingués et efficaces. Toute la juiverie est reconnaissante pour les voix qu'ils ont soulevées pour le compte d'un règlement juste et pacifique.

[…]

Ainsi, la communauté juive canadienne a pu grâce à son soutien de ce mouvement d'asile visant à aider à sauver ses frères européens de l'Est. Il les a sauvés aussi vers l'Ouest. À commencer par la facilitation de l'établissement au Canada d'agriculteurs juifs réfugiés dès 1939; en passant par ses efforts pour vider les camps de réfugiés locaux et en apportant leurs détenus innocents - étudiants, techniciens, hommes valides - dans l'armée canadienne, dans les écoles canadiennes et dans l'économie canadienne; en amenant sur ses rives les réfugiés rabbins et autres hommes de culture; en prenant des dispositions pour l'admission de 1000 orphelins juifs de France non occupée, une entreprise malheureusement frustrante; en comparaissant devant le Gouvernement avec des mémoires touchant la législation sur l'immigration – dans toutes ces entreprises, le Congrès juif canadien a travaillé avec un zèle et une énergie véritables. La rétrospective immédiate des deux dernières années est encore plus gratifiante en sauvetage et en réalisation. En réponse à la déclaration d'une politique d'immigration énoncée par le Premier ministre, M. Mackenzie King, le Congrès juif canadien a mis en place un décret en Conseil pour l'admission de 1000 orphelins de guerre juifs, une admission plus tard étendue à un autre 210. À la suite de la libéralisation des règles d'immigration couvrant l'admission des parents, des milliers de citoyens canadiens et leurs proches ont été heureusement réunis sur nos côtes. Les régimes spéciaux parrainés par notre gouvernement pour l'entrée des tailleurs, fourreurs, modistes, travailleurs du bois, domestiques, infirmières et des étudiants rabbiniques ont également contribué à grossir le contingent des nouveaux Canadiens d'origine juive. Il est, en effet, estimé que 1948 a vu la plus grande immigration juive au Canada en peut-être 35 ans. Nous sommes reconnaissants et fiers de notre gouvernement canadien.

[…]

Le succès que nous avons connu aurait été impossible si le Canada n'était pas une démocratie libre et prospère.

[…]

Beaucoup, beaucoup, beaucoup reste encore à entreprendre. Il y a, tout d'abord, la consolidation et la fin de notre travail à l'étranger, un travail qui implique non seulement la prise en charge des camps de personnes déplacées qui restent encore en Europe — pas une petite tâche —, mais aussi le maintien et le support de ces milliers de personnes qui ont quitté l'Europe vers Israël, mais qui n'ont pas été assimilées dans l'économie, qui, en un an, a vu sa population totale augmenter de vingt-cinq pour cent.

[…]

Il est injuste - et même impossible - que cette population qui, dans le camp de Bergen-Belsen, était la préoccupation de tous les Juifs du monde devienne, dans les camps près de Haïfa, la préoccupation d'un seul État encore aux prises avec sa propre viabilité. Jusqu'à ce que dans leur propre pays, ils puissent se tenir sur leurs propres pieds, c'est à nous de les défendre et de les soutenir. […]

[...] En outre, de ces onze millions [de Juifs], cinq millions seulement - les Juifs de ce continent - peuvent être considérés comme menant une vie exempte de pression. Le privilège est un devoir! Le devoir qu'humblement, mais avec détermination, nous assumons.

[…]

C'est notre pays [le Canada], et ici, avec les ressources de notre tradition judaïque, et par la voie du progrès de notre pays, nous entendons apporter notre contribution à la civilisation.

[…]

Demain, le 24 octobre, est une date anniversaire d'une certaine importance pour tous les Canadiens. Il s'agit de la journée réservée à travers le monde civilisé pour commémorer les Nations Unies et elle est appelée « Journée des Nations Unies ». Il ne peut y avoir aucun doute que le seul espoir pour le Canada et ses citoyens est si l'Organisation des Nations Unies, de jour en jour, de semaine en semaine, de mois en mois et d'année en année, se fortifie de telle sorte que, en vérité, elle devienne la voix éthique de l'humanité, avec un respect toujours croissant pour elle et l'autorité qui lui est conférée. [...] L'Organisation des Nations Unies est

la pierre angulaire de la politique étrangère du Canada. Dans la mesure où l'Organisation des Nations Unies est affaiblie, la politique étrangère canadienne est dans une position périlleuse. Lorsque l'Organisation des Nations Unies est renforcée, la position publique du Canada et la sécurité de ses habitants sont également renforcées.

[…]

J'ai hâte à une époque, pas encore avec nous, mais sûrement à venir, quand nos énergies seront consacrées non pas à la réparation des choses détruites, mais à la création active de valeurs positives — une époque où nos institutions culturelles canadiennes se renforceront et où notre contribution à la croissance future du Canada sera plus grande que jamais.

Source : Archives juives canadiennes Alex Dworkin

Immigration Juive au Canada après la Deuxième Guerre Mondiale

Politique d'accueil des réfugiés

Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale, alors que le monde découvre la nature exacte des camps de mise à mort nazis et doit prendre en charge les survivants, qu'éclate au Canada un débat sur l'accueil des personnes déplacées par la guerre et vivant dans les camps de réfugiés (ou camp pour personnes déplacées) administrés par l'ONU en Europe. Mackenzie King annonce en 1947 que le Canada accueillera des milliers de ces réfugiés. Il ajoute toutefois que cela ne devra pas changer le caractère général du pays, c'est-à-dire que les immigrants partageant les mêmes valeurs et la même culture que le reste des Canadiens seront privilégiés. 1000 orphelins juifs sont tout de suite accueillis au Canada.

L'honorable Humphrey Mitchell, ministre du Travail, souhaite la bienvenue à deux enfants déplacés au centre d'accueil de Saint-Paul-l'Ermite, à leur arrivée au Canada en provenance de l'Allemagne. Janvier 1948 © Bibliothèque et Archives Canada

Notons que la plupart des personnes vivant dans les camps de réfugiés de l'ONU sont les Juifs ayant survécu à l'Holocauste. Entre 1947 et 1952, 250 000 personnes déplacées arriveront au Canada. Le Canada (principalement Montréal) deviendra une destination importante pour les survivants de l'Holocauste. C'est aussi en 1947 que le Canada crée la citoyenneté canadienne. Le Premier ministre Makcenzie King devient le premier citoyen canadien.

Source : www.thecanadianencyclopedia.com (page consultée le 14 mars 2012)

? En 1947, le Canada change d'attitude par rapport à l'immigration et ouvre ses portes aux réfugiés d'Europe, dont les Juifs. Croyez-vous qu'accueillir les réfugiés soit une mesure efficace pour protéger les victimes de crimes de génocides ou de crimes contre l'humanité ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Activité 1
Étude des textes internationaux

Les textes internationaux

Sommaire de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* (1948)

[Toute personne a] :

Article 1	Droit à la liberté et à l'égalité en dignité et en droits
Article 2	Droit de ne pas subir de discrimination
Article 3	Droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne
Article 4	Droit de ne pas être tenu en esclavage ni en servitude
Article 5	Droit de ne pas être soumis à la torture ni à des traitements dégradants
Article 6	Droit à la reconnaissance de sa personnalité juridique
Article 7	Droit à l'égalité devant la loi
Article 8	Droit à un recours devant une juridiction compétente
Article 9	Droit en vertu duquel nul ne peut être arbitrairement arrêté ou exilé
Article 10	Droit à un procès équitable ou à une audition
Article 11	Droit d'être présumé innocent jusqu'à ce que la culpabilité soit légalement établie
Article 12	Droit d'être à l'abri d'immixtions arbitraires dans la vie privée, la famille, le domicile ou la correspondance
Article 13	Droit de circuler librement et de choisir sa résidence dans son pays, de le quitter et d'y revenir
Article 14	Droit d'asile
Article 15	Droit à une nationalité et liberté d'en changer
Article 16	Droit au mariage et à la protection de la famille
Article 17	Droit à la propriété
Article 18	Liberté de pensée et de religion
Article 19	Liberté d'opinion et d'information
Article 20	Liberté de réunion et d'association pacifiques
Article 21	Droit de prendre part à la direction des affaires publiques et à des élections libres et d'accéder dans des conditions d'égalité aux fonctions publiques
Article 22	Droit à la sécurité sociale
Article 23	Droit au travail et à une rémunération équitable
Article 24	Droit au repos et aux loisirs
Article 25	Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être
Article 26	Droit à l'éducation
Article 27	Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté
Article 28	Droit à un ordre social garantissant les droits de l'Homme
Article 29	Devoirs envers la communauté rendant possible le libre et plein développement de la personnalité de l'individu
Article 30	Droit de ne pas être soumis à l'intervention d'un État, ou à toute autre intervention dans les droits mentionnés ci-dessus.

Source : aidh.org http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/

Extraits de la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide* (1948)

Approuvée et soumise à la signature et à la ratification ou à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 260 A (III) du 9 décembre 1948. Entrée en vigueur : le 12 janvier 1951, conformément aux dispositions de l'article XIII

Les Parties contractantes,

Considérant que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, par sa résolution 96 (I) en date du 11 décembre 1946, a déclaré que le génocide est un crime du droit des gens, en contradiction avec l'esprit et les fins des Nations Unies et que le monde civilisé condamne.

Reconnaissant qu'à toutes les périodes de l'histoire le génocide a infligé de grandes pertes à l'humanité,

Convaincues que pour libérer l'humanité d'un fléau aussi odieux la coopération internationale est nécessaire,

Conviennent de ce qui suit :

Article I

Les Parties contractantes confirment que le génocide, qu'il soit commis en temps de paix ou en temps de guerre, est un crime du droit des gens, qu'elles s'engagent à prévenir et à punir.

Article II

Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

a. Meurtre de membres du groupe;
b. Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe;
c. Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle;
d. Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe;
e. Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Source: Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, 9 décembre 1948

https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/TRA/357 ?OpenDocument&

Article III

Seront punis les actes suivants :

a. Le génocide;
b. L'entente en vue de commettre le génocide;
c. L'incitation directe et publique à commettre le génocide;
d. La tentative de génocide;
e. La complicité dans le génocide.

Article IV

Les personnes ayant commis le génocide ou l'un quelconque des autres actes énumérés à l'article III seront punies, qu'elles soient des gouvernants, des fonctionnaires ou des particuliers.

Article VIII

Toute Partie contractante peut saisir les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies afin que ceux-ci prennent, conformément à la Charte des Nations Unies, les mesures qu'ils jugent appropriées pour la prévention et la répression des actes de génocide ou de l'un quelconque des autres actes énumérés à l'article III.

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

La justice

Activité 2
Déclarations des Alliés et le Tribunal militaire international de Nuremberg

Répondez aux questions suivantes après avoir lu les deux déclarations des alliés, qui suivent :

- D'après ces documents, que savaient les Alliés sur le sort réservé aux Juifs ?
- Est-ce vrai de dire que le monde ne savait pas ce qui se passait à ce moment-là ?
- Quelle est la menace formulée par les Alliés contre les nazis ?
- Qu'entendent les Alliés par « Les coupables seront punis » ?
- Êtes-vous en mesure d'identifier les moyens dont disposent l'État canadien et les pays alliés pour intervenir en 1942 et 1943 ?
- Selon vous, la promesse des Alliés de punir les coupables après la fin de la guerre est-elle justifiée ?
- Pourquoi était-ce si difficile d'intervenir directement pour sauver les millions de Juifs ?

Déclaration des alliés, 17 décembre 1942

Tiré de « United Nations Declaration », HC deb 17 décembre 1942, vol. 385, cc2082-7

« L'attention des Gouvernements de Belgique, de Tchécoslovaquie, de Grèce, du Luxembourg, des Pays-Bas, de Norvège, de Pologne, des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, de l'Union des républiques socialistes soviétiques et de Yougoslavie et le Comité national français a été attirée par de nombreux rapports de l'Europe que les autorités allemandes, non mécontentes de nier les droits de l'homme les plus élémentaires aux personnes de race juive de tous les territoires sur lesquels leur règle barbare a été étendue, réalisent maintenant l'intention souvent répétée d'Hitler d'exterminer les Juifs d'Europe. De tous les pays occupés, les Juifs sont transportés, dans des conditions d'horreur et de brutalité épouvantables, en Europe de l'Est. En Pologne, qui a été faite l'abattoir nazi principal, les ghettos établis par les envahisseurs allemands sont systématiquement vidés de tous les Juifs, sauf quelques ouvriers fortement qualifiés qui sont requis pour les industries de guerre. Aucun de ceux qui ont été emportés n'a été revu. Les valides sont lentement épuisés au travail dans des camps de travaux forcés, jusqu'à la mort. L'infirme est laissé à mourir de froid et de famine ou est délibérément massacré dans des exécutions de masse. Le nombre de victimes de ces cruautés sanglantes se compte en plusieurs centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants entièrement innocents.

Les Gouvernements mentionnés ci-dessus et le Comité national français condamnent dans les termes les plus forts possible cette politique bestiale d'extermination de sang-froid. Ils déclarent que de tels événements peuvent seulement renforcer la résolution de tous les peuples friands de liberté de renverser la barbare tyrannie hitlérienne. Ils réaffirment leur résolution solennelle à faire en sorte que les responsables de ces crimes n'échapperont pas au châtiment et à appuyer par les mesures pratiques nécessaires à cette fin. »

© UK Parliament
Source : http://hansard.millbanksystems.com/commons/1942/dec/17/united-nations-declaration (consulté le 30 mars 2011)

Déclaration de Moscou sur les atrocités

Par le Président Roosevelt, M. Winston Churchill et le Maréchal Staline, délivrée le 1er novembre 1943

« Le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union Soviétique ont reçu de la part de différentes sources la preuve d'atrocités, de massacres et d'exécutions massives, perpétrés de sang-froid par les forces hitlériennes dans de nombreux pays qu'ils ont envahis et dont ils sont actuellement régulièrement expulsés. Les brutalités de la domination hitlérienne ne sont pas une chose nouvelle et tous les personnes ou territoires leur étant soumis ont souffert de la pire forme de gouvernement par la terreur. Ce qui est nouveau, c'est que beaucoup de ces territoires sont maintenant libérés par la progression des armées des puissances libératrices et que, dans leur désespoir, les hitlériens battent en retraite en redoublant leurs cruautés impitoyables. Cette évidence est maintenant rendue particulièrement claire par les crimes monstrueux des hitlériens sur le territoire de l'Union soviétique, qui est libérée des hitlériens, de même que sur les territoires français et italien.

Les trois puissances alliées, au nom des 32 Nations Unies, déclarent solennellement : Au moment de l'octroi d'un armistice à tout gouvernement qui peut être mis en place en Allemagne, les officiers allemands et les hommes et les membres du parti nazi qui ont été responsables ou ont pris volontairement part aux atrocités, massacres et exécutions seront envoyés vers les pays où leurs actes ont été perpétrés, afin qu'ils soient jugés et punis selon les lois de ces pays libérés et des gouvernements libres qui y seront érigés. Les listes seront établies dans tous les détails possibles de tous ces pays compte tenu notamment des régions envahies de l'Union soviétique, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Grèce dont la Crète et les autres îles, la Norvège, le Danemark, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, la France et l'Italie.

Ainsi, les Allemands qui prennent part à des fusillades en masse d'officiers italiens ou à l'exécution d'otages français, néerlandais, belges ou norvégiens ou de paysans crétois, ou qui ont été impliqués dans les massacres du peuple de Pologne ou dans les territoires de l'Union soviétique, qui sont désormais balayés par l'ennemi, sauront qu'ils seront ramenés sur les lieux de leurs crimes et jugés sur place par les peuples qu'ils ont outragés. Que ceux qui n'ont jusqu'à présent pas souillé leurs mains de sang innocent prennent garde de ne pas rejoindre les rangs des coupables, car très assurément les trois puissances alliées vont les poursuivre jusqu'aux extrémités de la terre et les livrer aux accusateurs pour que justice puisse être faite.

La déclaration ci-dessus ne s'applique pas aux criminels majeurs dont les crimes sont sans localisation géographique précise et qui seront punis par une décision conjointe des gouvernements des Alliés. »

Source : https://www.cvce.eu/obj/declaration_de_moscou_sur_les_atrocites_1er_novembre_1943-fr-699fc03f-19a1-47f0-aec0-73220489efcd.html

Des dirigeants nazis au Tribunal militaire international de Nuremberg, circa 1945-1946. Sur cette photographie : Herman Göring, Rudolf Hess, Joachim von Ribbentrop, Wilhelm Keitel (1er rang) et Karl Dönitz, Erich Raeder, Baldur von Schirach, Fritz Sauckel (2e rang)
© Domaine public

Activité 1
Élément déclencheur

Qui est cet homme ?

- D'après vous, qui est cet homme ?
- Où vit-il ?
- Quel est son travail ?
- Essayez d'imaginer quelle a pu être sa vie, d'après ce que vous voyez.

© DCCAM (Photograph © 2000 Stuart Isett/Corbis Sygma)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Les règles à Tuol Sleng

Activité 2
Étude historique du génocide au Cambodge

Voici les règles que devaient respecter les détenus de la prison Tuol Sleng, aussi nommée centre de torture S-21.

1. *Tu dois répondre en fonction de mes questions. Ne les évite pas.*
2. *N'essaie pas de cacher les faits en prétextant ceci ou cela. Il t'est strictement interdit de me contredire.*
3. *Ne fais pas l'imbécile en essayant de contrecarrer la révolution.*
4. *Tu dois répondre immédiatement à mes questions, sans perdre de temps à réfléchir.*
5. *Ne me parle pas de tes immoralités ou de la révolution.*
6. *Lorsque tu reçois des coups ou des décharges électriques, tu ne dois surtout pas pleurer ou crier.*
7. *Ne fais rien. Assois-toi droit et attends mes ordres. S'il n'y a pas d'ordre de donné, tiens-toi tranquille. Quand je te demande de faire quelque chose, tu dois le faire sans traîner, ni protester.*
8. *Ne prend pas excuse en parlant du Kampuchéa pour cacher ta vraie nature de traître.*
9. *Si tu ne suis pas toutes les règles précédentes, tu recevras plusieurs coups ou décharges électriques.*
10. *Si tu désobéis à un seul de ces points, tu peux recevoir 10 coups de fouet ou 5 décharges électriques.*

Tiré de DCCAM, Histoire du génocide au Cambodge, partie 2, 2000.

Une victime de torture à Tuol Sleng.
© DCCAM

- Ces règles illustrent l'état d'esprit dans lequel les Khmers rouges exerçaient leur autorité. Que pouvez-vous dire, à partir de ces règles, de la vision de l'autorité chez les Khmers rouges ?
- Une personne arrêtée et amenée devant Duch à S-21 est-elle traitée humainement ? Ses droits sont-ils respectés ?

Activité 2
Étude historique du génocide au Cambodge

La loi sous les Khmers rouges

Voici des extraits de la Constitution de l'État du Kampuchéa, qui a été établi après la prise de pouvoir du frère numéro un, Pol Pot et ses Khmers rouges au Cambodge, le 17 avril 1975 :

L'idéologie des Khmers rouges s'y trouve exprimée. Dégagez les grands principes de cette idéologie à partir de ce qui suit par rapport : à l'individu, à l'État, à la justice, à l'économie et au travail.

Chapitre Un - L'État

Article 1 L'État du Kampuchéa est indépendant, unifié, paisible, neutre, non aligné, souverain et démocratique. Il jouit d'une intégrité territoriale.

L'État du Kampuchéa est l'État du peuple, des travailleurs, des paysans et de tous les autres travailleurs.

Le nom officiel de l'État est « Kampuchéa démocratique »

Cette photographie représente le Temple Ankgor Wat, symbole de la culture ancienne cambodgienne.
© Domaine public

Chapitre Deux - L'économie

Article 2 Tous les moyens de production importants sont la propriété collective de l'État du peuple et la propriété commune des collectivités du peuple.

Chapitre Trois - Culture

Article 3 La culture du Kampuchéa démocratique a un caractère national, populaire, visionnaire et sain qui servira à défendre et à construire le Kampuchéa en un pays plus prospère.

Cette nouvelle culture est tout à fait opposée à l'ancienne culture de la corruption, de la culture réactionnaire des diverses classes opprimantes, du colonialisme et de l'impérialisme.

Chapitre Quatre - Les principes de Leadership et du Travail

Article 4 Le Kampuchéa démocratique applique les principes collectifs du leadership et du travail.

Chapitre Sept - Justice

Article 9 La justice est administrée par la cour du peuple, qui représente et défend la justice du peuple, défend les droits et libertés démocratiques du peuple et condamne toute activité dirigée contre l'État du peuple ou violant les lois de l'État du peuple.

Les juges de tous les niveaux seront choisis par l'Assemblée représentative du peuple.

Article 10 Les actions violant les lois de l'État du peuple sont les suivantes :

Les activités dangereuses en opposition à l'État du peuple doivent être condamnées au plus au haut degré.

Les autres cas sont sujets à une rééducation au sein des organisations de l'État du peuple.

L'une des manières d'appliquer l'égalité entre tous était d'imposer les mêmes vêtements à tous les écoliers.
© DCCAM

Chapitre Neuf - Les droits et devoirs de l'individu

Article 12 Tout citoyen du Kampuchéa a droit à une vie matérielle, spirituelle et culturelle.

Tout citoyen du Kampuchéa démocratique a droit à la vie.

Tous les travailleurs possèdent les manufactures.

Tous les paysans possèdent les rizières et les champs.

Tous les autres travailleurs ont le droit au travail.

Il n'y a absolument pas de chômage dans le Kampuchéa démocratique.

Article 13 Les citoyens du Kampuchéa sont tous égaux et vivent dans une société équitable, juste, démocratique, harmonieuse et heureuse où la grande solidarité nationale défend et construit le pays ensemble.

Les hommes et les femmes sont totalement égaux, à tous égards.

La polygamie est interdite.

Activité 2
Étude historique du génocide au Cambodge

Être un bon Khmer - Slogans et théories des Khmers rouges

Photo d'une enfant arrêtée par les Khmers rouges.
© DCCAM

- Renforcer et élargir la position absolue de la prolétarisation tout en balayant complètement les positions non prolétariennes.
- Vous garder en vie ne nous apporte rien, vous supprimer ne nous coûte rien.
- Nous devons détruire les réseaux de communication!
- La faim est la maladie la plus influente.
- Tous doivent aimer Angkar[3] sans limites!
- Engageons-nous à sacrifier nos vies en accomplissant notre travail pour l'Angkar!
- Une révolution contre l'impérialisme n'est pas une invitation à souper, à écrire des lettres, des articles, à s'éduquer, à la douceur et à la haine de l'ennemi. Mais c'est une colère d'une classe de la société saisie pour renverser une autre classe.
- Ceux qui n'ont jamais travaillé doivent être forcés de travailler à la production agricole.
- Perdre la vie est une chose simple pour un homme de guerre.

Source :
http://www.d.dccam.org/Archives/Documents/Slongans/Slogans_KR_Songs.htm

[3] « Angkar » était le nom donné au gouvernement.

?

- À partir de ces quelques slogans et théories des Khmers rouges, identifiez les éléments qui permettent de définir le système social, économique et politique des Khmers rouges.
- D'après ces informations, qui sont les individus valorisés dans cette nouvelle société créée par les Khmers rouges ?
- Quelles sont les qualités nécessaires pour survivre dans ce régime ?

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Définition du système social, économique et politique des Khmers rouges	
Qui sont les individus privilégiés dans la société des Khmers rouges ?	
Les valeurs nécessaires à la survie	

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Activité 2
Étude historique du génocide au Cambodge

« Résistance et (sur)vie » — Pin Yathay

Lisez le récit de Pin Yathay qui suit. Soulignez les éléments vous permettant de décrire :

- la vie des Cambodgiens sous le régime des Khmers rouges
- les éléments de l'idéologie khmère rouge, et
- les moyens que les Khmers rouges utilisent, afin de soumettre la population à leurs ordres.

Complétez le tableau suivant :

Éléments de la vie quotidienne des Cambodgiens sous les Khmers rouges	Éléments de l'idéologie des Khmers rouges	Moyens utilisés pour soumettre la population

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Pin Yathay et sa famille sont classés en tant que « Nouveaux » par les Khmers rouges. Comme des milliers d'autres Cambodgiens, ils sont évacués et rééduqués par la force, afin de réaliser l'utopie communiste d'une nouvelle société égalitaire[4]. Beaucoup d'entre eux meurent de faim, d'épuisement et de maladies. Le récit de Pin Yathay, montre les démarches et difficultés qu'il y a à résister ou à se rebeller, ainsi que la vie quotidienne sous le règne des Khmers rouges.

En 1980, Pin Yathay publie son premier livre « L'utopie meurtrière ». « Tu vivras, mon fils » est la deuxième publication de Pin Yathay sur sa vie et le règne des Khmers rouges. Le titre de son témoignage est inspiré par les mots de son père malade qui salue son fils Yathay en attendant la mort.

[4] L'égalité est un terme positif s'il concerne par exemple l'égalité entre homme et femme ou l'égalité devant la loi. Par contre, les Khmers rouges souhaitent une égalité totale par le travail collectif forcé, le rationnement de la nourriture et l'abolition de toute propriété privée. L'égalité sous les Khmers rouges est marquée par une absence de liberté et démocratie.

Le père : « Je savais depuis le début que ce régime serait mauvais, mais je n'ai pas réussi à te convaincre, poursuit-il avec un pâle sourire. […] – Trop de réflexion obscurcit la sagesse, murmura-t-il en me caressant la main. Tu dois préserver la pureté de tes sentiments. Ne t'inquiète pas pour moi. La mort m'est une délivrance. Mais toi, tu dois t'en sortir. Joue l'ignorant, ne parle pas, ne te plains pas. Tu vivras, mon fils. Tu vivras pour fuir. Fuis, pour vivre. »

p. 166

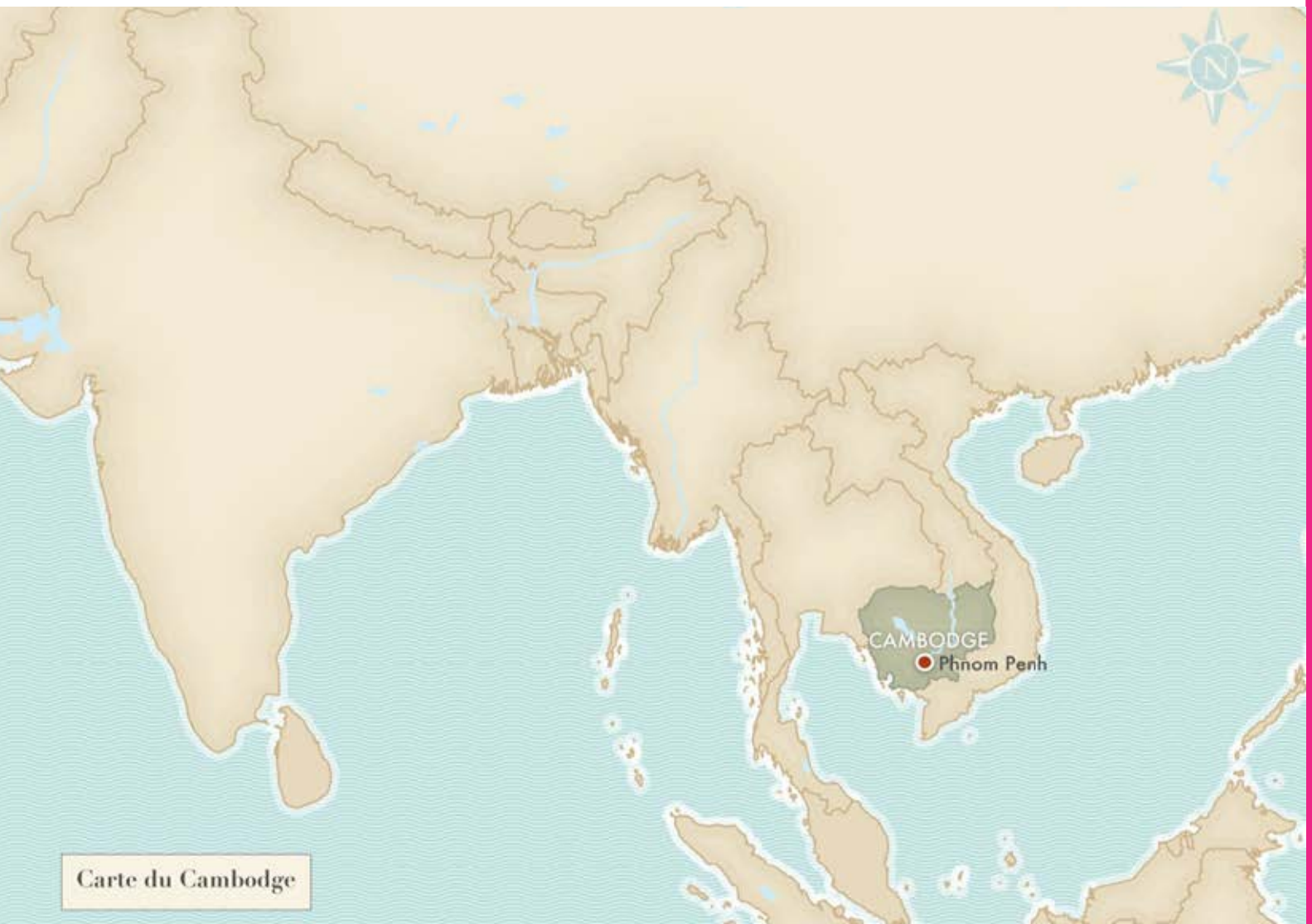

Carte du Cambodge

Vie étudiante au Québec et retour au Cambodge

Yathay naît en 1944 à Phnom Penh. Il émigre au Québec pour faire ses études d'ingénieur à l'École polytechnique de l'Université de Montréal de 1961 à 1965. Après avoir complété son diplôme, Yathay retourne à Phnom Penh, où il devient directeur du Département des travaux publics. Il a trois fils et sa femme s'appelle Any.

Évacuation forcée

Après la prise du pouvoir des Khmers rouges en avril 1975, comme tous les Khmers « nouveaux », Pin Yathay et sa famille sont expulsés de Phnom Penh. Ils sont obligés d'entamer un long voyage sans en connaître la destination. En arrivant dans la campagne, ils doivent construire eux-mêmes des cabanes dans la jungle pour avoir un toit et commencent ensuite – à l'exception des enfants – le travail forcé dans les champs (de riz).

L'armée khmère rouge envahie Phnom Phen.
© DCCAM

Les Pin, des « Nouveaux »

Pin Yathay et sa famille sont considérés comme appartenant au « peuple nouveau », selon l'idéologie des Khmers rouges, étant donné qu'ils habitaient à Phnom Penh, la ville, et que Yathay avait un diplôme universitaire. En conséquence, les Pin ne connaissaient pas le travail agricole comme la plupart des villageois, nommés « peuple ancien ». Depuis leur évacuation forcée, Yathay cache sa vraie identité d'ingénieur, car il craint d'être traité comme un intellectuel et d'être envoyé en prison. Ces nouveaux villageois ne sont pas habitués aux conditions de vie à la campagne et au travail physique exténuant. Surtout, ils n'ont pas le savoir technique permettant de faire pousser le grain. Leurs productions sont donc médiocres et trop faibles pour nourrir tout ce monde. Cela cause des morts dès le début :

> *« Les premiers décès ne furent pas longs à venir. Dès la première semaine, je vis plusieurs personnes transporter des corps sur le sentier. Ce n'était guère surprenant, vu le nombre d'habitants dans cette partie de la forêt et leur état de santé. »*
>
> p. 120-121

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Premier mort dans la famille

Après quelques semaines seulement, Yathay et Any perdent leur plus jeune fils, qui meurt littéralement de faim.

Fuir ou ne pas fuir ?

Depuis septembre 1975, Yathay et sa famille proche pensent à une tentative d'évasion. La frontière avec la Thaïlande se trouve à 110 kilomètres de leur village.

« Je répétai les raisons que nous avions de fuir. L'évasion, en cette saison, à la mi-octobre, représentait un gros risque, mais ce risque, nous l'acceptions. Mieux valait mourir dans la forêt que croupir au village. »

p. 133

Leur première fuite avec un groupe de villageois échoue cependant, car leur chef les en empêche.

Sous-alimentation et maladies

Les conditions de vie au village, Veal Vong, sont très difficiles : les habitants dépendent des repas communs consistant souvent en une soupe de riz ou un bol de riz, le travail abusif achève d'enlever les forces aux gens et des maladies se répandent. Tout de même, de petites actions de résistance se déroulent au village.

« Quelques centaines de Nouveaux organisèrent une manifestation pacifique dans le village, cinq instituteurs à leur tête, pour s'élever contre le manque de nourriture. Je m'en tins éloigné et conseillai à mon frère Théng, instituteur, de m'imiter. Mais j'appris plus tard ce qui s'était passé. En une lente et digne procession, les protestataires s'étaient rendus au poste de garde, la paillote où l'on distribuait le riz tous les soirs. Trois officiers khmers rouges y étaient alors présents. Une fois devant eux, les organisateurs se présentèrent. L'un d'eux improvisa un bref discours, exposant leurs griefs au chef du village. […] Le système de ravitaillement était absurde. Les rations, ridicules. Le travail, trop pénible. Il n'y avait pas de médicaments, ni d'hôpital. […] Les rations arrivèrent le lendemain. Mais, une semaine plus tard, les cinq instituteurs et d'autres villageois impliqués dans la manifestation disparurent. »

p. 140-141

« En outre, nous ne détenions ni armes ni nourriture. Même si nous avions pu nous procurer des armes et tuer les cinquante Khmers rouges du village, que serait-il advenu de nous ? Nous ne possédions pas assez de vivres pour constituer les réserves nécessaires à une guérilla. Dans notre état de faiblesse, après quelques jours à errer dans la jungle, la mort eût été inévitable. »

p. 141-142

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Séparation familiale

Malgré les mauvaises conditions, Yathay reste optimiste et parle des espoirs de résistance (p. 158), et ce, même s'il est obligé de quitter sa femme et ses enfants pour travailler en tant que pêcheur au bord du lac Tonlé Sap.

L'armée khmère rouge envahie Phnom Phen.
© DCCAM

« Rébellion » à la Khmère rouge.

Sous le règne des Khmers rouges, des bagatelles peuvent être considérées comme des actes de résistance.

Pin Yathay donne un exemple impressionnant de la terminologie khmère rouge de « rébellion », qui provoque de lourdes conséquences.

À un moment, Yathay tombe malade (très probablement) du paludisme. C'est pour cette raison que les Khmers rouges lui donnent la permission de partir pour se soigner chez sa famille. Sur le chemin, il n'a plus de force pour retourner à Don Ey, le village où sa famille habite. Il s'arrête donc chez une famille de « petits capitalistes »[5], qui lui donnent à manger et essayent de le faire rentrer en voiture avec un oncle qui travaille pour les Khmers rouges.

« Plus tard, à Don Ey, quand notre groupe de pêcheurs revint, ils m'apprirent ce qui était arrivé à la famille qui m'avait secouru. La jeune fille, trouvant son oncle en compagnie d'un Khmer rouge, lui avait demandé sans détour s'il pouvait m'emmener. Bien entendu, une telle bienveillance à l'égard d'un Nouveau, de la part d'une personne qui ne se trouvait pas en position d'autorité, était inacceptable aux yeux des Khmers rouges. L'oncle, effrayé, réprimanda sa nièce. Quand les détails de l'affaire s'ébruitèrent, la jeune fille et sa famille furent accusées d'attitude contre-révolutionnaire : manifester des sentiments philanthropiques à l'égard d'un étranger. Pour les Khmers rouges, montrer de la générosité envers un membre de sa famille ou un voisin constituait déjà une faute assez grave, alors envers un étranger, et un Nouveau en plus… c'était un acte qui tenait de la rébellion. Toute la famille avait été arrêtée puis déportée dans une autre province. Je ne sus jamais ce qu'il était advenu d'eux. »

p. 162

[5] Selon les Khmers rouges, ce sont des gens avec une éducation secondaire, peut-être possédant plusieurs rizières ou un petit commerce.

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Brigades des jeunes

Un jour, les Khmers rouges annoncent le départ forcé du fils aîné des Pin, Sudath, pour qu'il rejoigne les brigades des jeunes[5]. Au moment de sa convocation, Sudath a une blessure à la jambe et il meurt après seulement cinq jours. (p. 183) La famille ne saura jamais dans quelles circonstances il est mort.

Mort de faim

Yathay, comme beaucoup de « Nouveaux » autour de lui, devient de plus en plus malade.

« Au cours du troisième trimestre 1976, rien ne changea. Les gens continuaient à mourir. Les Anciens disaient que le riz ne manquait pas, mais que les Khmers rouges voulaient nous faire mourir de faim. En effet, ce procédé était relativement explicite. Je me souviens d'un officier, lors d'une réunion politique, qui nous adressa des paroles particulièrement glaçantes : — Dans le nouveau Kampuchéa, un million de personnes suffisent pour continuer la révolution. Nous n'avons pas besoin du reste. Nous préférons tuer dix amis plutôt que de garder un ennemi en vie. »

p.197

Enfants soldats sous les ordres des Khmers rouges
© DCCAM

Désespérance

Pendant que les Khmers rouges attendent la mort des personnes non utilisables pour la révolution, Pin Yathay et d'autres attendent l'aide extérieure, surtout de l'Occident. Il explique pourquoi une résistance des Cambodgiens semble impossible :

« Sans aide, nous étions perdus. Nous ne pouvions pas nous en sortir seuls. La conspiration se révélait malaisée, le soulèvement impensable. Les voyages étaient bannis, les chuchotements interdits, et il y avait des informateurs partout. Les actes d'héroïsme tenaient du suicide. J'entendis parler de deux jeunes gens d'un village voisin qui s'étaient emparés du fusil d'un Khmer rouge et avaient fui dans la jungle. L'un avait été abattu, l'autre avait disparu. S'il existait des guérillas, nous ne savions rien d'elles. Comment nourrir des guérillas dans un pays où tous les vivres se trouvaient aux mains d'Angkar ? […] Je ne voyais aucun moyen d'organiser une résistance. »

p. 199

[5] Les brigades des jeunes au Kampuchéa sont militarisées et violentes. Pour endoctriner les adolescents, les responsables utilisent la propagande. Les jeunes sont forcés à travailler et à suivre les règles des Khmers rouges pour pouvoir enfin transmettre « ces valeurs » à la génération future. L'Angkar, l'Organisation, remplace leurs familles. Des valeurs comme l'amitié et l'amour pour la famille ne comptent plus. Angkar leur apprend à être de bons exécuteurs et révolutionnaires.

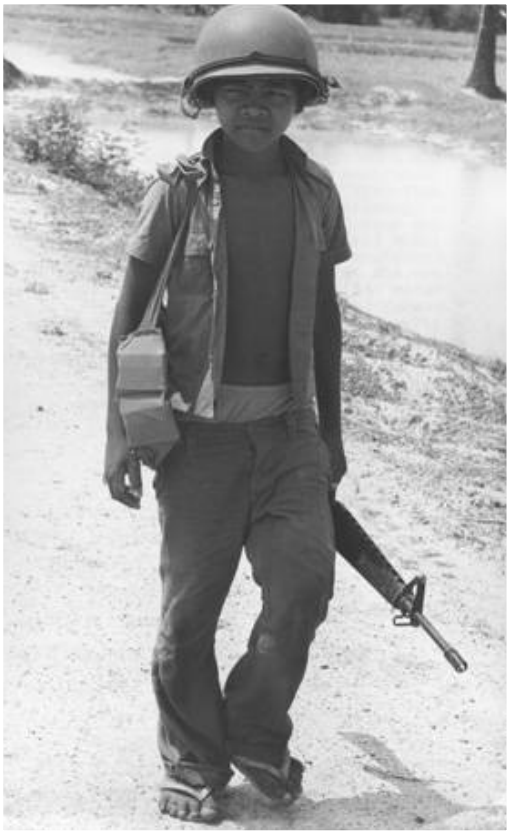

Enfant soldat sous les ordres des Khmers rouges
© DCCAM

Dénonciation

En novembre 1976, Yathay se fait reconnaître par un ancien ouvrier d'un chantier – comme déjà mentionné, Pin Yathay était directeur des Travaux publics à Phnom Penh. Il doit donc s'enfuir le plus tôt possible pour échapper à la mort.

Abandon du fils

Quand il parle à Any de son projet de fuite, elle insiste pour l'accompagner et pour laisser leur fils Nawath, le cadet, avec une autre famille :

> *« Elle savait ce qu'elle faisait, elle savait que dans tous les cas, elle et Nawath allaient mourir, qu'il ne s'agissait plus de choisir entre la vie et la mort, mais de choisir entre différentes façons de mourir. »*
>
> p. 204

Première étape de la fuite.

La fuite de Yathay, d'Any et d'une dizaine d'autres personnes est plutôt spontanée que bien préparée. Pour sortir du village, il faut avoir des laissez-passer, Yathay imite en conséquence la signature du chef du village (p. 210). Les faux laissez-passer leur permettent de « déménager » dans un autre village, à Leach, où ils restent pendant deux mois, en novembre et décembre 1976.

Résister...

À partir de 1977, on discute de plus en plus de guérilla et de soulèvement. Yathay donne l'exemple « d'une attaque contre Pursat où cinq Khmers rouges avaient trouvé la mort. » (p. 229) et des « tracts ronéotypés répandus sur la route » dans lesquels les opposants appellent à l'insurrection : « Le 17 avril sera un jour fatal pour les Khmers rouges barbares. Le 17 avril 1975, nous nous sommes révoltés contre Lon Nol. Le 17 avril 1977 sera le dernier jour de Pol Pot […] Tenez-vous prêts. » Les gens sont même invités à s'engager dans des réseaux clandestins (p. 230). Cependant, la grande révolte du 17 avril 1977 ne survient pas.

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Départ précipité

« Peu à peu, furtivement, nous nous rassemblâmes en trois groupes de quatre à la lisière du village. Le jour tomba, faisant place à une nuit claire et étoilée. Deux autres conjurés nous ayant rejoints, Any et moi, nous nous enfonçâmes lentement dans la forêt, jusqu'au deuxième point de ralliement, un arbre énorme que nous connaissions tous. Puis, quand Yann, Lang, Eng et les autres nous eurent retrouvés, nous empruntâmes un sentier menant vers le sud, en file indienne, chacun suivant la silhouette obscure devant lui, restant en contact avec les autres en sifflant, en imitant le cri des oiseaux.

À environ un kilomètre de Leach, au cœur de la forêt, le sentier s'acheva. Nous continuâmes à nous éloigner du village en pleine jungle. Deux de nos compagnons, un ancien adjudant et un ancien sergent-chef, connaissant la région, marchaient en tête. Je me sentais euphorique, surexcité. La liberté ou la mort! J'étais lucide et j'avais confiance en mes compagnons. »

p. 248

Se perdre

Juste après leur départ, Yathay, Any et une amie perdent leur groupe dans la forêt alors qu'ils tentaient de se dissimuler aux Khmers rouges (p. 251).

Quelques jours plus tard, Yathay perd les deux femmes à cause d'un incendie dans la forêt. L'orientation dans la jungle semble impossible.

Force de continuer

Après la disparition des deux femmes, Yathay oscille entre l'espoir et le désespoir, mais conserve la volonté de continuer :

« Je marchai vers l'ouest, comme un fantôme, poussé en avant par la voix. Je me sentais étrangement léger, libéré de l'espoir, libéré de la peur. Moi, autrefois si ambitieux et si confiant, je n'avais plus rien. Je m'étais montré incapable de sauver deux de mes enfants, j'avais abandonné le troisième, et à présent, j'avais perdu mon épouse. Il ne me restait plus rien à perdre. Qu'y avait-il à craindre ? L'anéantissement ne m'effrayait plus, j'étais invincible. »

p. 263

« Malgré mon épuisement physique, malgré ma faiblesse, malgré la perte d'Any, je m'aperçus que mon moral était inexplicablement bon. Je supposai que c'était parce que je n'avais rien à perdre. Si je survivais, j'y gagnais la vie; si je mourais, je retrouvais ma famille : de toutes les façons, j'étais vainqueur. J'avais dépassé le stade de la peur physique. Voilà ce qui me maintenait en vie : le sentiment d'avoir surmonté la peur. »

p. 267

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Survivre dans la jungle

Se retrouvant sans nourriture, il mange des animaux de la jungle : des tortues, des crabes d'eau, des serpents, mais aussi des fruits et des champignons, qui peuvent être très toxiques.

« Il fallait survivre, non seulement pour Narwath, mais aussi pour tous ceux qui étaient morts : pour mes parents, pour Any, pour les autres enfants. Ce n'est que par ma survie que leur existence conserverait un sens. Tu vivras, mon fils, m'avait dit mon père. Désormais, je savais pourquoi. En moi, il continuait à vivre. À travers moi, même les morts vivraient.

J'avais une autre raison de survivre. À présent que la liberté était à portée de main, je voulais raconter au monde entier ce qui était arrivé […]. Je souhaitais vivre pour demander au monde d'aider les survivants à échapper à l'extermination totale. »

p. 279–280

Prisonnier des Khmers rouges

Se croyant arrivé en Thaïlande, Yathay se promène librement. Mais très vite, il rencontre trois jeunes soldats khmers rouges qui l'emmènent dans un camp. De nouveau, il est prisonnier des Khmers rouges. Sa mort semble alors sûre. Ironiquement, il se trouve tout juste à côté de la frontière thaïlandaise démarquée par un grand fleuve, le Me Tuk, « la mère des eaux ». (p. 283)

Cavale

Profitant d'un moment d'inattention de la part des Khmers rouges, Yathay arrive à se détacher et à fuir pendant un orage : « Je traversai le fleuve en m'accrochant au câble. » (p. 297)

Un camp de réfugiés
© DCCAM

« Tout à coup, je débouchai des arbres, au bord du plateau. En face se déployait un spectacle magnifique, spectacle dont j'avais tant rêvé, que j'avais tellement désespéré de voir un jour. Plus de mille mètres plus bas, au pied d'une chaîne montagneuse, au-delà de la forêt, s'étirait une autoroute où la circulation grondait, des maisons de poupées éparpillées au milieu des champs et, au loin, la mer. La Thaïlande. »

p. 300

« Je roulai sur moi-même et restai étendu sur le dos, trop exténué pour bouger, la tête tournée vers l'autoroute, contemplant le spectacle féerique de la circulation : motos, taxis, voitures, camions. Je me sentais renaître, aussi heureux que si j'étais arrivé au paradis. Nous étions le 22 juin 1977 et j'étais libre, enfin. »

p. 301

À la frontière, il retrouve son cousin Yann et deux autres connaissances qu'il avait perdues sur son chemin. Il est envoyé au camp de réfugiés de Maï Rut.

Informer le monde

En octobre 1977, il part à Paris. Afin de convaincre les pays occidentaux de mettre fin aux crimes des Khmers rouges, il commence à donner des conférences sur ce qui se passe au Cambodge à Paris, Bruxelles, Genève, Montréal, Ottawa et Washington. Mais aucun de ces pays n'est intervenu.

Voyez la vidéo (5min) de Pin Yathay lors de son passage à Radio-Canada en novembre 1978 :

http://archives.radio-canada.ca/politique/international/clips/2512/

Toujours à la recherche de son fils

Pin Yathay a perdu 17 membres de sa famille pendant et par le règne des Khmers rouges. Il est toujours à la recherche de son fils aîné qu'il a laissé avec une autre famille avant de prendre la fuite avec son épouse en 1977.

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Activité 3
L'intervention du Canada

L'intervention d'un citoyen canadien, le ministre québécois Jacques Couture

Voici un extrait d'un discours du ministre de l'Immigration, Jacques Couture, sur la problématique et les objectifs de la politique québécoise d'immigration.

- Êtes-vous d'accord avec Couture lorsqu'il affirme qu'il est du devoir des Québécois de se soucier du sort de leurs semblables ailleurs dans le monde ?
- Quel est le moyen d'intervention dans l'intérêt des victimes qu'il privilégie ?
- Que pensez-vous de cette solution comme moyen de protéger les droits humains ?

Photo de réfugiés Cambodgiens en Thaïlande. © DCCAM

« Il y a d'autres aspects qui doivent guider non seulement notre réflexion, mais aussi notre action dans l'élaboration d'une politique d'immigration. Et là je veux parler de la dimension humanitaire. […] Les citoyens du Québec, membres de la communauté internationale, ont des responsabilités à l'égard de leurs semblables.

Il existe plusieurs façons pour un gouvernement de venir en aide aux plus démunis sur notre planète. Il peut s'agir d'une aide financière, matérielle, scientifique ou technique.

En tant que ministre de l'Immigration, mais avant tout en tant qu'être humain responsable, je ne peux pas être sourd aux nombreux appels en faveur des réfugiés.

Il y aurait, semble-t-il de huit à neuf […] millions de réfugiés dans le monde. Qu'il s'agisse de ressortissants de l'Amérique latine, du Moyen-Orient, de l'Afrique, du Sud-Est asiatique ou de l'Europe de l'Est, nous sommes confrontés à des hommes, à des femmes, à des enfants qui ont pour diverses raisons et en diverses circonstances perdu leur patrie.

Certains sont en quête d'une patrie d'adoption, d'autres d'un asile temporaire. J'ai visité des camps de réfugiés. Je reçois de multiples témoignages de nos agents [québécois d'orientation qui conseillent les agents d'immigration fédéraux] qui circulent dans ces camps. Vous décrire l'état dans lequel se retrouvent ceux qui y sont hébergés dépasserait sans doute ce que vous pouvez imaginer.

Plusieurs de ces réfugiés doivent la vie à leur volonté tenace de survivre. Peut-on, en toute conscience, rester indifférents au sort de ces Vietnamiens, réfugiés de la mer, de ces Chiliens, de ces Cambodgiens, de ces Libanais ?

Tous les pays dits développés sont invités par l'ONU de faire un effort, à démontrer qu'en ce siècle de rationalité économique et d'individualisme, il y a encore place pour des objectifs plus nobles, plus dignes de l'homme.

Nous n'avons pas le droit de laisser à d'autres pays le soin d'apporter un début de solution humaine à ce problème mondial. Notre contribution doit toutefois, il faut le dire, refléter la limite de nos moyens. Et je rends hommage au peuple québécois de l'appui continu qu'il accorde à nos efforts pour accueillir les réfugiés.

[…]

Nous avons conclu que la politique d'Immigration du Québec devait s'articuler en tenant compte, d'une part, des capacités d'accueil de la société québécoise et, d'autre part des considérations d'aspect humanitaire. Notre politique se veut […] ouverte et généreuse à l'instar même de notre population.

[…]

La politique de sélection des migrants sera conçue et mise en œuvre de manière à promouvoir les intérêts du Québec et à répondre aux responsabilités vis-à-vis de la communauté internationale […]. »

Source : Couture, Jacques. 1978. Immigrations : *intérêts et responsabilités du Québec.* Dans *Le Devoir* du 8 novembre 1978, p. 5. Document en ligne.
https://news.google.com/newspapers?nid=Qh5Z_vBjo80C&dat=19781108&printsec=frontpage&hl=en.
Page consultée le 5 mai 2011.
Discours donné dans le cadre de la présentation à l'Assemblée générale du projet de loi permettant l'application de l'entente Cullen-Couture.

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

Activité 3
L'intervention du Canada

L'intervention du Canada au Cambodge pendant et après le génocide

En vous servant des documents suivants, répondez aux questions :

- Le Canada savait-il ce qui se passait au Cambodge pendant le génocide ?
- Le Canada avait-il des intérêts économiques en jeu dans cette région ? Quel impact cela peut-il avoir sur le désir d'intervenir ?
- Le Canada avait-il les moyens d'intervenir ?
- Donnez des raisons expliquant pourquoi le Canada n'est pas intervenu pendant le génocide.
- Comment évaluez-vous l'intervention du Canada après le génocide ?

Projet de parrainage

« Un épisode met en pratique [les principes de Jacques Couture]. À la fin des années 1970, la question des réfugiés occupe désormais une place de choix au sein de l'ordre du jour politique. À partir de 1975, avec l'effondrement de ses régimes politiques appuyés par les États-Unis, l'Indochine connaît un mouvement massif de réfugiés, surtout en 1978 et en 1979, sous la pression conjointe de la répression politique au Vietnam et du génocide perpétré par les Khmers rouges du Kampuchéa.

[…] Au Québec même, l'État assure en partie l'accueil des réfugiés. Toutefois, l'hospitalité est également de la responsabilité des citoyens grâce au programme de parrainage des réfugiés mis sur pied dès juillet 1979. Ce programme prévoit que les groupes parrains doivent être capables de subvenir pendant un an aux besoins essentiels. Ils ont aussi "la mission de recevoir avec chaleur et dignité des individus ou des familles" ayant vécu "dans des conditions infrahumaines". Témoignant d'une ouverture certaine à l'Autre, les citoyens québécois répondent à l'appel.

Ainsi, 518 groupes, répartis dans 215 municipalités partout au Québec, parrainent 7847 réfugiés jusqu'en mars 1981. Selon une enquête du ministère de l'Immigration, les deux tiers des groupes parrains se montrent toujours disposés à accueillir de nouvelles familles. L'adaptation des réfugiés, une fois passé le choc culturel initial, demeure fonction de la connaissance du français, mais surtout de l'obtention d'un emploi, ce qui n'est pas évident dans le contexte des récessions économiques des années 1980. […] »

Voir l'article de l'historien Martin Pâquet dans *Le Devoir,* 6 décembre 2008

« Pour les Québécois, [Jacques Couture] a contribué non seulement à doter le Québec d'une politique d'immigration conforme à ses besoins et à ses responsabilités, mais aussi à inscrire dans leur mémoire l'un des principaux gestes de générosité collective qui eut lieu au siècle dernier [c'est-à-dire le programme de parrainage des réfugiés]. »

Pâquet 2008

« Les Canadiens ont accueilli avec une grande générosité des milliers de réfugiés du Sud-Est asiatique, et ce fut une expérience merveilleuse pour ceux qui ont été secourus. Cependant, le problème dans cette partie du monde demeure entier. Il faut cesser d'envoyer des armes à ces pays et leur offrir plutôt une aide massive pour qu'ils puissent vivre en paix et nourrir leur population. Le Canada, à titre de pays, pourrait suivre l'exemple de ses généreux citoyens et offrir à ces pays l'aide dont ils ont besoin pour prendre soin, sur place, de leurs ressortissants. »

Nancy Pocock, Refuge, vol.1, no 3, 1981.

« Quand j'ai vu les premiers bancs de neige à travers le hublot de l'avion à l'aéroport de Mirabel, je me suis aussi sentie dénudée, sinon nue. Malgré mon pull orange à manches courtes acheté au camp de réfugiés en Malaisie avant notre départ pour le Canada, malgré mon chandail de laine brune tricoté à grosses mailles par des Vietnamiennes, j'étais nue. Nous étions plusieurs dans cet avion à nous ruer vers les fenêtres, la bouche entrouverte et l'air ébahi. Après avoir vécu un long séjour dans des lieux sans lumière, un paysage aussi blanc, aussi virginal ne pouvait que nous éblouir, nous aveugler, nous enivrer. »

Témoignage de Kim Thúy, une réfugiée indochinoise arrivée au Québec grâce au programme de parrainage (Tiré de l'ouvrage « Ru », Libre expression, p. 18.)

« En principe, la politique nationale du Canada dans son ensemble cherche à : stimuler sa croissance économique; préserver sa souveraineté et son indépendance; travailler à la paix et à la sécurité; y promouvoir la justice sociale; y enrichir la qualité de la vie; maintenir l'harmonie du milieu naturel. »

Politique étrangère au service des Canadiens, Ottawa, ministère des Affaires extérieures, 1970, p. 14.

« Le Kampuchéa démocratique avait des relations diplomatiques avec la Chine, la Corée du Nord, Cuba et la Roumanie. […] Les exportations du Cambodge, bien que minimales, allaient principalement vers la Chine, qui était le seul pays à avoir une influence sur le Cambodge. »

DC-CAM *Histoire du Kampuchéa démocratique*, 2000, p. 54.

Visite du Premier ministre canadien, Pierre-Elliot Trudeau, en Chine en 1973.
© Bibliothèque et Archives Canada

« Les négociations se poursuivirent durant les années 1969 et 1970. Le 13 octobre 1970, à 11 heures, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mitchell Sharp, annonçait la conclusion d'une entente entre le Canada et la République populaire de Chine "concernant leur reconnaissance mutuelle et l'établissement de relations diplomatiques". Une fois cette reconnaissance officialisée, les deux pays mirent rapidement en place les ententes diplomatiques en procédant à l'ouverture de leurs ambassades et à l'échange d'ambassadeurs. […] Le document du gouvernement canadien annonçant la reconnaissance mutuelle entre les deux pays stipulait que cette reconnaissance était "considérée partout dans le monde comme la plus importante initiative récemment prise par le Canada dans le domaine des relations extérieures". »

Bibliothèque et Archives Canada, Canada-Chine, 40 ans de relations diplomatiques à célébrer.

« Le Canada contribue aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, également connues sous le nom de tribunaux des Khmers rouges. Le Canada a offert un financement initial de deux millions de dollars en 2005 et une contribution supplémentaire d'environ 900 000 $ en 2009 à la composante internationale des tribunaux. »

Gouvernement du Canada, http://www.canadainternational.gc.ca

« Les événements qui secouèrent l'Indochine en 1975 influèrent assez peu sur la position canadienne. Quand les Khmers rouges prirent Phnom Penh, le 17 avril, renversant le régime de Lon Nol, le Canada reconnut le nouveau gouvernement du Kampuchéa sans avoir à nouer des relations diplomatiques. »

Les missions de paix et le Canada,
https://www.idrc.ca/sites/default/files/openebooks/872-4/index.html#page_54

Émission de Radio dans laquelle Pierre-Elliot Trudeau reconnaît le régime de Pol Pot, Radio-Canada.

Recommandations au gouvernement du Canada

Activité 2
Réflexion sur l'intervention aujourd'hui

Adapté du rapport du projet *Mobiliser la volonté d'intervenir* (W2I)

Voici quelques recommandations formulées par le projet W2I au gouvernement du Canada.

Propositions de mesures à prendre pour augmenter l'efficacité de l'intervention canadienne dans la protection des droits humains afin de prévenir le génocide ou d'autres atrocités de masse, nous recommandons :

1. *Que la prévention des atrocités de masse soit une priorité pour le Canada*
2. *Que le gouvernement tienne un débat public sur le rôle que doit jouer le Canada dans la prévention des crimes de masse*
3. *Que les ministres interviennent davantage et usent de leurs pouvoirs*
4. *Qu'un bureau soit créé pour s'informer et distribuer l'information sur les risques que courent les droits humains dans certaines régions du monde*
5. *Que le Canada s'implique davantage dans les programmes d'aide humanitaire et dans les pays où la démocratie est fragile ou les pays considérés à risque*
6. *Que le gouvernement du Canada accorde plus de financement aux Forces canadiennes et mette sur pied des programmes de formation des employés pour assurer la protection des civils*
7. *Que les citoyens du Canada utilisent les médias sociaux (ou autres) pour informer leur gouvernement et lui demander que des actions soient entreprises pour prévenir l'atteinte aux droits humains dans le monde.*

- Ces propositions rejoignent-elles vos propres idées sur l'intervention ?
- Croyez-vous que ces mesures permettront réellement d'arrêter un futur génocide ?
- Quelles suggestions feriez-vous ?
- À quel moment le gouvernement du Canada devrait-il agir pour protéger les droits d'autres humains sur la planète ?
- Identifiez un ou deux enjeux contemporains pour lesquels l'intervention du Canada pour la prévention du génocide et d'autres violations aux droits humains serait souhaitable.
- Décidez si vous voulez répondre à l'appel lancé aux citoyens canadiens d'utiliser les médias sociaux pour aviser le gouvernement de votre position sur ces enjeux et vos attentes à son égard.

© Musée de l'Holocauste Montréal, 2018

FORMONS DE MEILLEURS CITOYENS

De la visite de nos expositions à l'étude d'une histoire de vie ou d'un artefact, notre offre éducative place l'**humain** au centre de l'histoire de l'Holocauste.

Tous les programmes scolaires canadiens préparent les élèves à devenir des citoyens éduqués, responsables et engagés. Avec nos outils, amenez vos élèves à réfléchir aux rôles des citoyens et des gouvernements face aux violations des droits de la personne.

Découvrez l'ensemble de nos programmes pédagogiques en visitant la section **Éducation** au :

museeholocauste.ca

Musée Holocauste Montréal
Montreal Holocaust Museum